



**Direction de l'Analyse, de la  
Prévision et des Statistiques  
Agricoles**

# **Rapport de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024**

*Octobre 2024*

# Sommaire

Sommaire .....	1
Liste des tableaux.....	2
Liste des graphiques.....	3
Résumé exécutif .....	5
1 Rappel méthodologique.....	7
2 Caractéristiques des exploitations agricoles .....	10
3 Activités culturelles des ménages .....	22
4 Utilisation des intrants et des matériels agricoles.....	30
5 Productions et utilisation des cultures végétales.....	38
6 Elevage.....	44
7 Autres activités agricoles du ménage .....	45
Conclusion .....	46
Glossaire .....	47
Annexes .....	50
Table des matières .....	51

## Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition des ménages par strates.....	8
Tableau 2. Couverture de l'échantillon 2023-2024.....	9
Tableau 3 : Pourcentage de la population agricole (membres de ménages de plus de 18 ans) ayant des droits de propriété ou d'utilisation sur les terres agricoles, selon le sexe et la région0.. (ODD 5a1_a) .....	19
Tableau 4 : Répartition des parcelles selon le type de labour, par région.....	22
Tableau 5 : Répartition des parcelles selon le type de couverture du sol utilisé pendant la période inter-cultures, par région .....	22
Tableau 6 : Quantité moyenne d'engrais minéral (en kg/ha) utilisée à l'hectare par type selon la culture .....	35
Tableau 7 : Evolution de la production (en Tonnes) de céréales 2023-2024 par rapport à celle de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2022).....	39
Tableau 8 : Evolution de la production des cultures de rente 2023-2024 par rapport à celle de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2022).....	40
Tableau 9 : Evaluation de la production des autres cultures 2023-2024 comparée à celle de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2022).....	41

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Taille moyenne des ménages par région .....	10
Graphique 2 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage .....	11
Graphique 3 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la classe d'âge et le sexe du chef de ménage .....	11
Graphique 4 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le sexe .....	12
Graphique 5 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe et le niveau d'instruction .....	12
Graphique 6 : Proportion (%) des chefs de ménages alphabètes selon le sexe .....	13
Graphique 7 : Proportion (%) de chefs de ménages ayant suivi une formation en agriculture ou en élevage, selon le sexe .....	13
Graphique 8 : Répartition des responsables de parcelles selon le sexe par région .....	14
Graphique 9 : Répartition des responsables de parcelles selon la classe d'âge par région .....	15
Graphique 10 : Degré de remplacement générationnel par région .....	16
Graphique 11 : Indice d'entreprenariat féminin par région .....	17
Graphique 12 : Répartition (en %) des parcelles selon le mode de faire valoir .....	17
Graphique 13 : Proportion des parcelles possédant un document de propriété, selon le sexe de l'exploitant propriétaire .....	18
Graphique 14 : Proportion (%) de femmes parmi les détenteurs de droits de propriété ou d'utilisation des terres agricoles (ODD 5a1_b) .....	20
Graphique 15 : Proportion (%) des ménages dont l'exploitation agricole a bénéficié d'une irrigation .....	20
Graphique 16 : Superficie moyenne des parcelles irriguées .....	21
Graphique 17 : Proportions des parcelles ayant bénéficié des rotations de culture .....	21
Graphique 18 : Proportion des parcelles sur lesquelles des installations de protection des sols sont utilisées, selon le type d'installation .....	23
Graphique 19 : Proportion des parcelles sur lesquelles des pratiques de conservation du sol sont utilisées, selon le type de pratique .....	24
Graphique 20 : Proportion des parcelles ayant eu des contraintes de production, selon le type de contraintes .....	24
Graphique 21 : Répartition (en %) des parcelles par types de cultures .....	25
Graphique 22 : Répartition (en %) des parcelles de rentes par type de culture .....	25
Graphique 23 : Répartition (en %) des parcelles de céréales par type de céréales .....	26
Graphique 24 : Répartition (en %) des parcelles de cultures maraîchères par type de culture .....	26
Graphique 25 : Nombre moyen de parcelles par ménage selon le sexe du chef .....	27
Graphique 26 : Nombre moyen de parcelles par ménage selon les régions .....	27
Graphique 27 : Superficie moyenne emblavée par ménage selon la région .....	28
Graphique 28 : Superficies moyennes emblavées par ménage agricole selon la principale culture ..	28
Graphique 29 : Répartition des superficies de parcelles d'arachide selon la région .....	29
Graphique 30 : Répartition des superficies de parcelles de céréales (mil, maïs, sorgho, riz, fonio) selon la région .....	30
Graphique 31 : Répartition des superficies de parcelles des autres cultures selon la région .....	30
Graphique 32 : Répartition des parcelles selon le type de semences utilisé, par type de culture .....	31
Graphique 33 : Proportion des parcelles selon l'origine de la semence utilisée, par culture .....	31
Graphique 34 : Quantité moyenne de semence utilisée (en Kg/Ha) par type de culture .....	31
Graphique 35 : Proportion des ménages utilisant des matières organiques, par type de matière organique .....	32
Graphique 36 : Proportion des parcelles sur lesquelles des matières organiques ont été utilisées, par région .....	33
Graphique 37 : Proportion des parcelles sur lesquelles des matières organiques ont été utilisées, par type de culture .....	33
Graphique 38 : Proportion des ménages ayant utilisé des matières minérales, par type de matière minérale .....	34
Graphique 39 : Proportion des ménages ayant utilisé des matières minérales, selon la région .....	34
Graphique 40 : Proportion de parcelles sur lesquelles du NPK et de l'urée ont été utilisés, par culture .....	35
Graphique 41 : Proportion des ménages ayant utilisé des produits de traitement des cultures, par	

type de produit .....	36
Graphique 42 : Proportion des parcelles sur lesquelles des produits de traitement des cultures ont été utilisées, par type de produit .....	37
Graphique 43 : Proportion des parcelles sur lesquelles des produits phytosanitaires ont été utilisés, selon la principale culture.....	37
Graphique 44 : Proportion des parcelles sur lesquelles du matériel agricole a été utilisé, par type de matériel et selon le type d'activité culturelle .....	38
Graphique 45 : Productions céréalières 2023-2024 (en Tonnes) .....	39
Graphique 46 : Productions des cultures de rente (En Tonnes).....	40
Graphique 47 : Productions des autres cultures pluviales (en Tonnes).....	41
Graphique 48 : Production céréalières selon les régions (en Tonnes).....	42
Graphique 49 : Production des cultures de rente selon les régions (en Tonnes).....	43
Graphique 50 : Proportion des ménages ayant pratiqué une culture maraichère durant les 12 derniers mois, selon le type de culture .....	43
Graphique 51 : Proportion (en %) des ménages ayant pratiqué une culture fruitière pendant la campagne agricole de référence.....	44
Graphique 52 : Proportion des ménages agricoles ayant pratiqué l'élevage pendant la campagne agricole de référence, par région .....	44
Graphique 53 : Proportion des ménages ayant eu des activités de pêche ou d'aquaculture par région .....	45
Graphique 54 : Proportion (en %) des ménages ayant eu une production forestière, par région .....	45

## Résumé exécutif

L'enquête agricole 2023-2024 est réalisée dans le cadre de l'Initiative 50x2030, un programme de la FAO, de la Banque Mondiale et du FIDA, qui accompagne le Sénégal dans le renforcement de son système national de statistiques agricoles (SNSA) à travers la consolidation des acquis de AGRISurvey et de l'Initiative 50x2030, à savoir la mise en place d'un système d'enquêtes intégrées et modulaires.

Le premier passage de l'enquête est constitué du module de base du questionnaire comprenant les caractéristiques des ménages agricoles et des parcelles cultivées, l'utilisation des intrants et du matériel agricole, les méthodes de production végétale, les superficies de l'exploitation utilisées à d'autres fins.

La seconde phase de la collecte des données qui devait permettre de disposer des données sur la destination de la production de même que les données détaillées sur l'élevage et l'horticulture n'a pas pu être déroulée. En effet cette période a coïncidé avec une phase de transition marquant la fin de la prise en charge du financement de l'enquête par l'Initiative 50X2030 et le début du PHASAOOC qui devait prendre le relai.

Les résultats présentés dans ce rapport sont donc issus de la première phase de l'enquête qui met l'accent sur le niveau de production atteint pour les principales cultures, la caractérisation des ménages agricoles en termes de superficies emblavées, d'utilisation d'intrants et de pratiques agricoles au sens large incluant les activités d'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.

La production totale de céréales de la campagne agricole 2023-2024 est estimée à 4 015 165 tonnes. Les résultats montrent une croissance générale des rendements céréaliers par rapport à l'année précédente. Les céréales telles que le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le fonio connaissent des augmentations respectives de 14,92%, 0,39%, 8,54%, 8,26% et 41,65%.

La production d'arachide s'élève à 1 675 239 tonnes, soit une augmentation de 11,58% par rapport à 2022/2023 et de 6,05% en comparaison avec la moyenne des cinq dernières années.

La taille moyenne des ménages agricoles est d'environ 10 personnes. Il est important de souligner que plus de la moitié des régions dépassent cette moyenne nationale.

Une écrasante majorité des ménages agricoles (87,9 %) sont dirigés par des hommes. Les femmes cheffes de ménage restent peu nombreuses, représentant seulement 12 %.

Le niveau d'instruction des chefs de ménage reste globalement faible. En effet une majorité soit environ 65,59% des chefs de ménage, sont sans niveau aussi bien chez les hommes que les femmes.

Le niveau d'alphabétisation des chefs de ménage est de 47%. Cette tendance est plus marquée chez les hommes (48,4%) que chez les femmes (36,9%).

La proportion des chefs de ménages ayant suivi une formation en agriculture ou en élevage reste très faible avec respectivement 4,66% et 3,46%. On note toutefois un net avantage pour les hommes.

Quatre-vingt-quatorze virgule cinq pourcent (94,5%) des responsables de parcelles sont des hommes et 83% des parcelles exploitées sont la propriété de leurs exploitants mais très peu (moins de 4%) détiennent un droit de propriété avec document. Les femmes sont moins nombreuses à être propriétaires de leurs parcelles.

Les semences tout venant et non certifiées sont les plus fréquemment utilisées. Les semences certifiées sont utilisées sur seulement 10% des parcelles.

L'utilisation de l'engrais minéral reste faible (29% des parcelles). Toutefois, le NPK est l'engrais minéral le plus utilisé (sur 27% des parcelles). L'urée n'est utilisée que sur 8% des parcelles.

Les engrais organiques sont utilisés sur 39% des parcelles ; le fumier reste de loin privilégié (41% des parcelles) contre seulement 1,3% pour le compost.

Le niveau de mécanisation de l'agriculture demeure très faible avec l'usage dominant de petits matériels et d'équipements attelés à tous les stades culturaux. Les équipements motorisés, très peu utilisés (à peine 3% des parcelles), le sont généralement pour la préparation des sols.

Les techniques de conservation des sols sont peu utilisées et se limitent généralement à l'installation de digues/diguettes (8% des parcelles), et dans une moindre mesure aux brises vents et haies (moins de 3% des parcelles).

Les ménages agricoles font face à plusieurs contraintes qui limitent leurs capacités de production. Les contraintes les plus fréquentes sont les problèmes phytosanitaires (28%) et la divagation des animaux (26%).

## 1 Rappel méthodologique

L'EAA est une enquête par sondage réalisée au cours de la principale campagne agricole du Sénégal (Juillet de l'année n à juin de l'année n+1) avec pour objectif premier de fournir des informations sur les principales productions agricoles pluviales du Sénégal.

L'adoption de l'approche modulaire de la méthode AGRIS, depuis la campagne agricole 2017-2018, a permis d'améliorer la couverture de l'enquête par la prise en compte des activités non pluviales (élevage, horticulture, pêche/aquaculture et agroforesterie) des ménages agricoles et l'intégration des dimensions technique, économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.

Ainsi, en plus du module de base qui collecte annuellement les données de production et d'utilisation des intrants, des modules thématiques sont prévus selon une rotation triennale.

### 1.1 Champ et domaine d'étude

L'EAA est une enquête par sondage réalisée jusqu'en 2018 dans les 42 départements dits « agricoles » que compte le pays, qui constituent de ce fait les domaines d'étude sur lesquels s'applique le plan d'échantillonnage. Les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye étaient exclus du champ de l'enquête à cause de l'inexistence de l'activité agricole pluviale.

A partir de l'EAA 2019-2020, conformément aux recommandations de l'approche AGRIS, la couverture de l'enquête a été élargie à l'ensemble des 45 départements du pays pour mieux prendre en compte les activités agricoles non pluviales telles que l'élevage et l'horticulture.

### 1.2 Plan de sondage

#### 1.2.1 Base de sondage

La base de sondage de l'EAA qui était constituée jusque-là par les ménages agricoles pratiquant principalement les cultures pluviales, a été élargie, à partir de l'édition 2019/2020 de l'enquête, pour mieux refléter les activités agricoles non pluviales (élevage, horticulture notamment). Elle est issue du dernier Recensement Général de la Population de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) réalisé en 2013.

#### 1.2.2 Méthode de sondage

L'EAA a été bâtie sur un sondage à deux degrés, avec comme unités primaires (UP) les districts de recensement (DR) et comme unités secondaires (US) les ménages agricoles, tels que définis lors du RGPHAE 2013. En droite ligne avec l'élargissement du champ de l'enquête préconisé par l'approche AGRIS, le plan de sondage a intégré à partir de cette campagne, une stratification au premier degré, induite par celle du second degré, pour mieux refléter les différentes activités agricoles et améliorer l'efficacité des estimations.

Le choix d'une stratification au premier degré induite par celle du second degré, bien que moins efficace qu'une stratification indépendante au premier degré, a été guidée par la contrainte de non-existence de variables d'intérêt pertinentes dans la base de sondage du RGPHAE pour discriminer les DR.

La stratification a tenu compte de l'importance relative des principales activités agricoles (en

termes d'effectifs de ménages) identifiées lors du RGPHAE 2013, à savoir l'agriculture sous pluie, l'élevage et l'horticulture. Quatre strates ont ainsi été constituées comme suit :

- la « strate pluviale uniquement » qui regroupe l'ensemble des ménages pratiquant uniquement les cultures sous pluie ;
- la strate « Élevage uniquement » pour les ménages qui pratiquent l'élevage uniquement ;
- la strate « Horticulture et autres cultures » qui regroupe les ménages qui pratiquent principalement l'horticulture et accessoirement les autres cultures (sylviculture, arboriculture fruitière, etc.) ;
- la strate « Pluviale-Elevage » constituée des ménages qui pratiquent à la fois l'agriculture pluviale et l'élevage.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages agricoles dans les différentes strates issues de la base de sondage du RGPHAE 2013.

*Tableau 1. Répartition des ménages par strates*

Iniquement pluviale	17.8
Horticole et autre	7.9
Iniquement élevage	14.8
Pluviale et Elevage	59.5
	<b>100</b>

*Source : RGPHAE 2013*

### 1.2.3 Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon des ménages agricoles à enquêter a été calculée par département (domaine d'étude) en se fixant une erreur relative de 10% sur la variable d'intérêt. La répartition de l'échantillon de chaque département dans les strates a été faite en utilisant la méthode de Bankier (1988) développée dans le guide méthodologique sur les Pratiques de Bases de sondage principale (pp. 79-81) de la Stratégie Mondiale.

Au niveau national, l'échantillon total théorique est égal à 7 636, répartis dans 1 460 DR physiques, à raison de 5 ménages par DR. À l'issue de l'opération de dénombrement effectué dans les DR échantillons physiques, des ajustements ont été effectués pour tenir compte de la taille réelle actualisée des DR, ce qui a conduit à une taille finale de 7636, soit 1382 DR.

### 1.3 Couverture de l'échantillon

La couverture de l'échantillon (ou taux de réalisation de l'enquête) est mesurée ici par le taux de non-réponse totale, c'est-à-dire la proportion des ménages de l'échantillon qui n'ont pu être enquêtés au cours de la période de collecte de données. Le tableau ci-dessous montre les taux de réalisation de l'enquête par département. Le taux de réalisation global est de 90% pour la première phase de l'enquête.

Tableau 2. Couverture de l'échantillon 2023-2024

DEPARTEMENT	Nombre de ménages échantillon	Taux de couverture	
		N	%
DAKAR	72	22	31%
PIKINE	96	93	97%
RUFISQUE	132	83	63%
GUEDIAWAYE	116	86	74%
BIGNONA	172	159	92%
OUSSOUYE	150	150	100%
ZIGUINCHOR	167	167	100%
BAMBEY	182	179	98%
DIORBEL	182	182	100%
MBACKE	193	187	97%
DAGANA	235	172	73%
PODOR	196	127	65%
SAINT LOUIS	204	132	65%
BAKEL	157	112	71%
TAMBACOUNDA	204	204	100%
GOUDIRY	182	155	85%
KOUPENTOUM	160	160	100%
KAOLACK	168	156	93%
NIORO DU RIP	187	187	100%
GUINGUINEO	160	156	98%
MBOUR	141	136	96%
THIES	157	142	90%
TIVAOUANE	144	139	97%
KEBEMER	152	152	100%
LINGUERE	210	188	90%
LOUGA	168	157	93%
FATICK	147	146	99%
FOUNDIOUGNE	176	176	100%
GOSSAS	149	148	99%
KOLDA	203	203	100%
VELINGARA	208	208	100%
MEDINA YORO	172	159	92%
MATAM	181	170	94%
KANEL	187	164	88%
RANEROU	177	157	89%
KAFFRINE	193	193	100%
MBIRKILANE	187	177	95%
KOUNGHEUL	192	192	100%
MALEM HODDAR	196	182	93%
KEDOUGOU	135	119	88%
SALEMATA	153	106	69%

SARAYA	164	148	90%
SEDHIOU	185	185	100%
BOUNKILING	164	163	99%
GOUDOMP	180	129	72%
Total	7636	6908	90%

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 2 Caractéristiques des exploitations agricoles

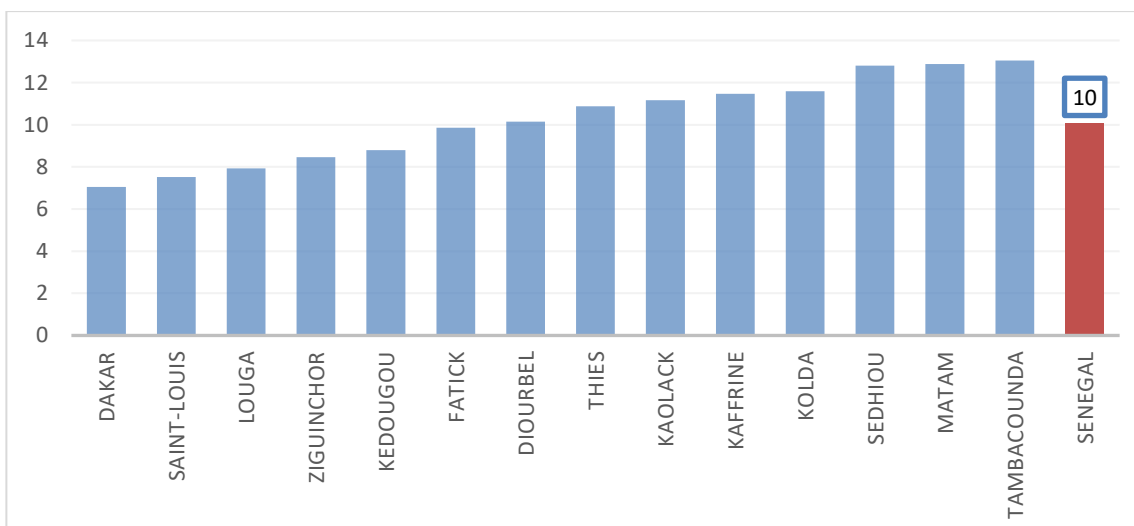
Cette section est consacrée d'une part à la caractérisation des ménages agricoles et des responsables de parcelles agricoles, et d'autre part, des exploitations agricoles en tant qu'unités de production.

### 2.1 Caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles

#### 2.1.1 Taille moyenne des ménages agricoles

A l'échelle nationale, la taille moyenne des ménages agricoles est d'environ 10 personnes. Il est important de souligner que plus de la moitié des régions dépassent cette moyenne nationale. Les régions de Tambacounda, Matam et Sédhiou se distinguent par les tailles moyennes de ménages les plus élevées, dépassant 12 personnes par ménage. À l'inverse, les régions de Louga, Saint-Louis et Dakar affichent les tailles moyennes les plus faibles, avec environ 8 personnes par ménage

Graphique 1 : Taille moyenne des ménages par région



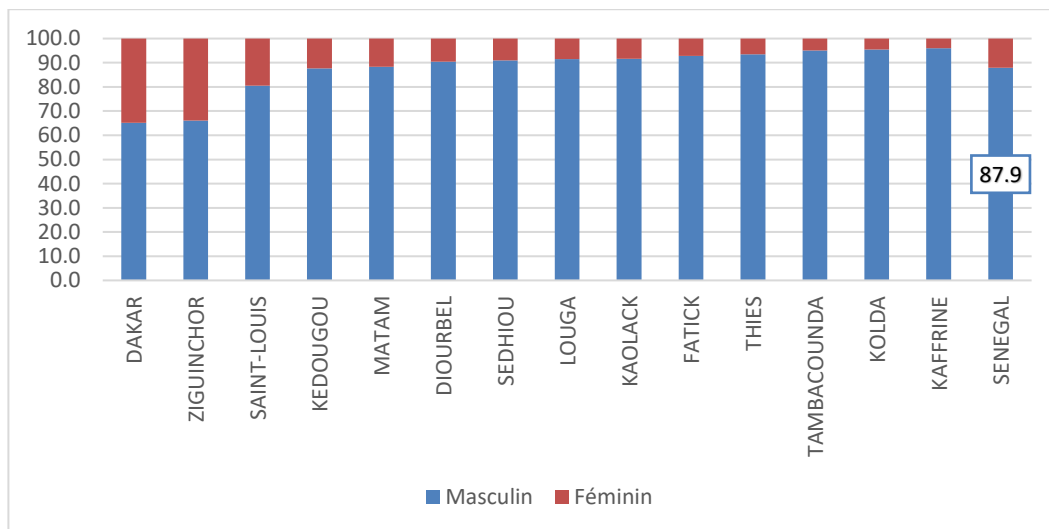
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 2.1.2 Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage

Une écrasante majorité des ménages agricoles (87,9 %) sont dirigés par des hommes. Les femmes cheffes de ménage restent peu nombreuses, représentant seulement 12 %. Cependant, les régions de Dakar (34,85 %), Ziguinchor (33,87 %) et Saint-Louis (19,46 %)

affichent les proportions les plus élevées de ménages dirigés par des femmes.

Graphique 2 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage

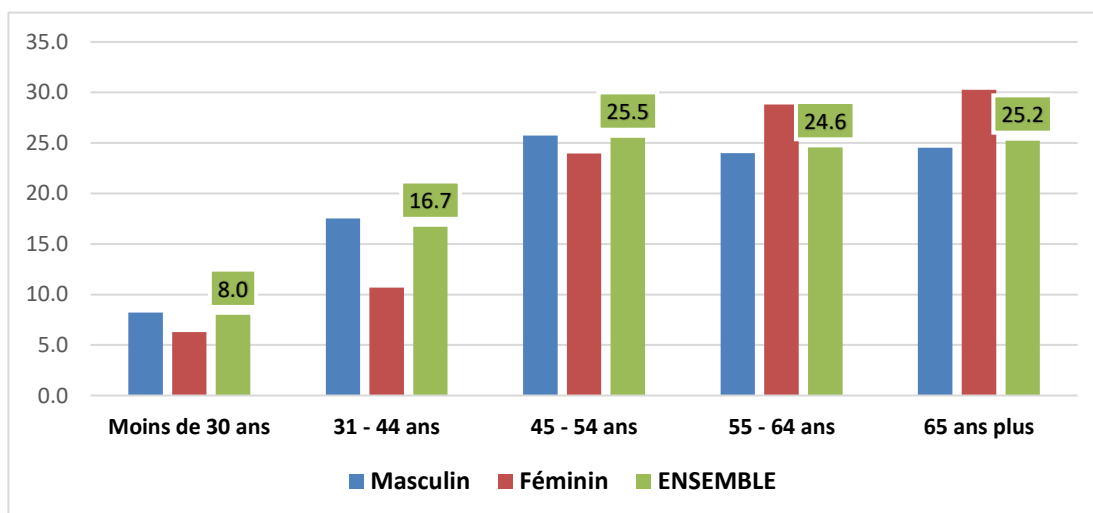


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.1.3 Répartition (%) des chefs de ménage selon la classe d'âge et le sexe du chef de ménage

La majorité des chefs de ménage appartiennent à la tranche d'âge de 45 à 65 ans. Cependant, on observe les femmes cheffes de ménage deviennent proportionnellement plus nombreuses que les hommes à partir de 55 ans.

Graphique 3 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la classe d'âge et le sexe du chef de ménage



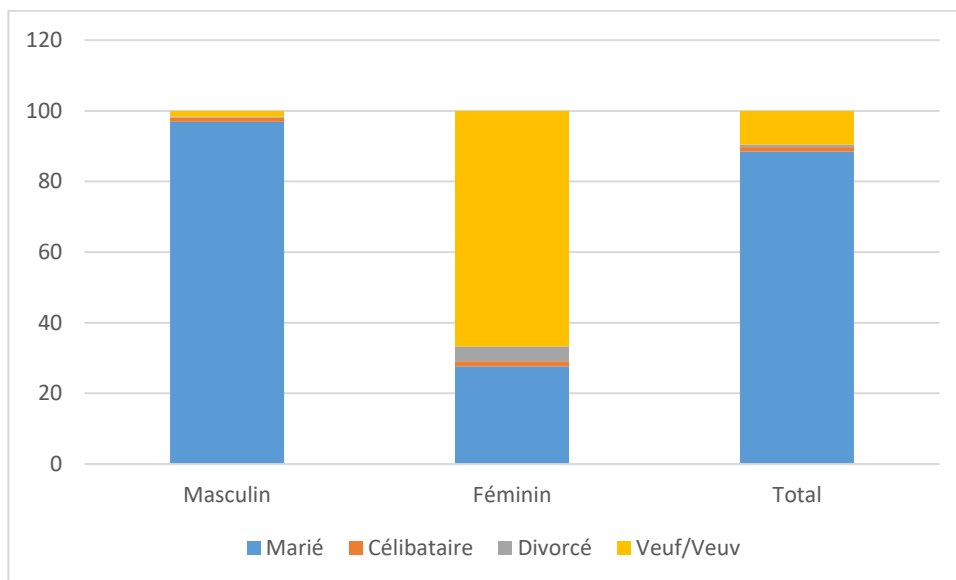
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.1.4 Répartition (%) des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le sexe

Au niveau national, la grande majorité des chefs de ménage (88,49%) sont mariés. En effet

les chefs de ménage de sexe masculin (96,89%) sont pour la plupart mariés. Les femmes constituent 66,7% parmi la catégorie des veufs/veuves. Les proportions de chefs de ménage célibataires (1,19%) et divorcés (0,79%) demeurent marginales.

Graphique 4 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le sexe

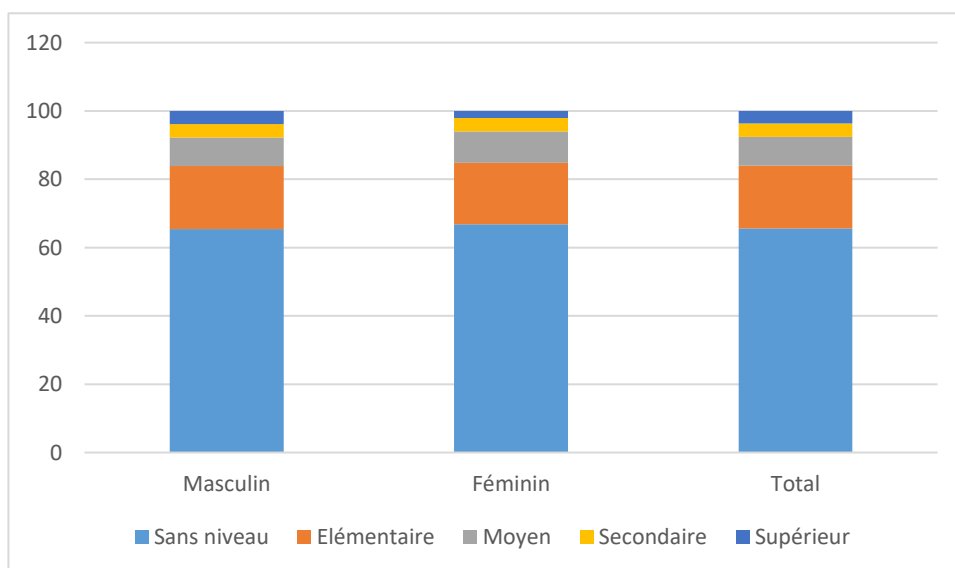


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 2.1.4 Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe et le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des chefs de ménage reste globalement faible. En effet une majorité soit environ 65,59% des chefs de ménage, sont sans niveau aussi bien chez les hommes que les femmes. Les niveaux élémentaire et moyen regroupent respectivement 18,35% et 8,46% des chefs de ménage, avec une meilleure représentation des femmes dans la catégorie « Moyen » (9,17%). En revanche, les niveaux secondaire (3,95%) et supérieur (3,64%) restent marginales aussi bien pour les hommes que les femmes.

Graphique 5 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe et le niveau d'instruction



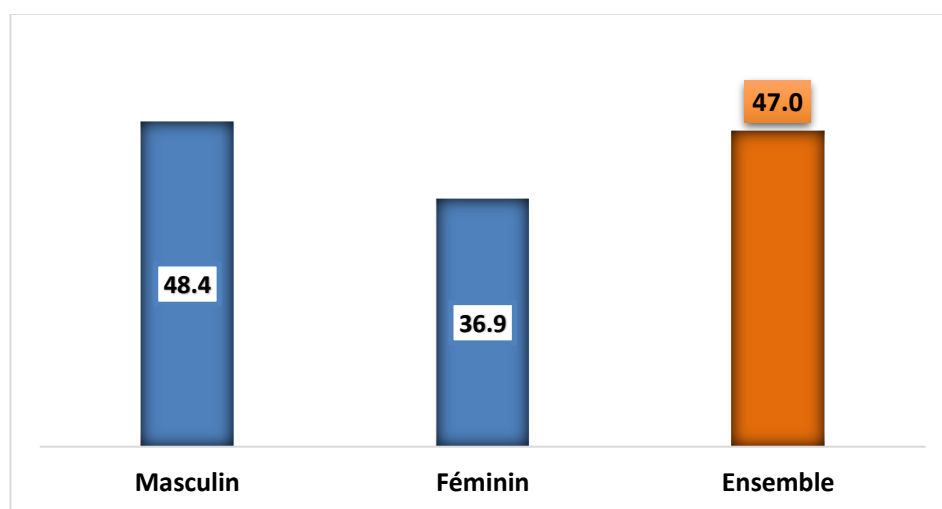
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.1.5 Proportion des chefs de ménages alphabètes selon le sexe

La notion d’alphabétisation est définie ici comme la proportion des chefs de ménages âgés d’au moins 15 ans qui savent lire et écrire dans une langue quelconque. Le calcul inclut également au numérateur les chefs de ménage ayant au moins le niveau d’instruction primaire car considérés comme alphabétisés.

Le niveau d’alphabétisation des chefs de ménage est de 47%. Cette tendance est plus marquée chez les hommes (48,4%) que chez les femmes (36,9%).

Graphique 6 : Proportion (%) des chefs de ménages alphabètes selon le sexe

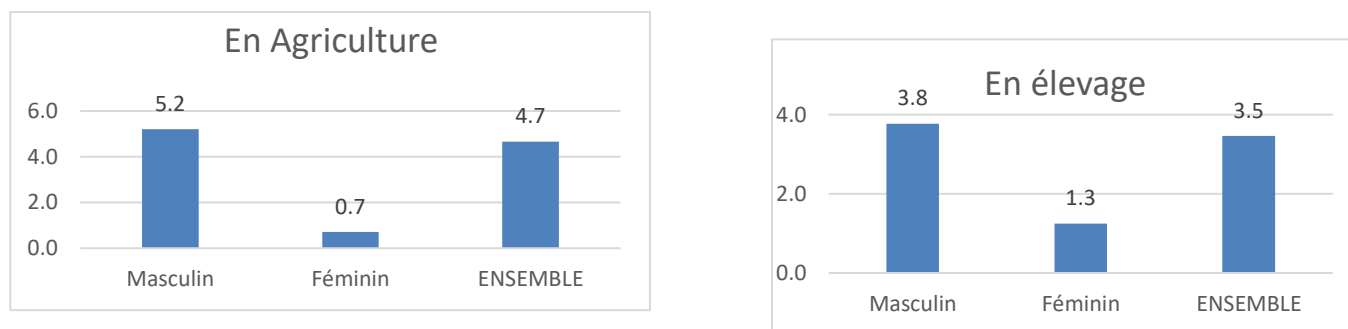


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.1.6 Proportion (%) de chefs de ménages ayant suivi une formation en agriculture ou en élevage, selon le sexe

La proportion des chefs de ménages ayant suivi une formation en agriculture ou en élevage reste très faible avec respectivement 4,66% et 3,46%. On note toutefois un net avantage pour les hommes.

Graphique 7 : Proportion (%) de chefs de ménages ayant suivi une formation en agriculture ou en élevage, selon le sexe



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

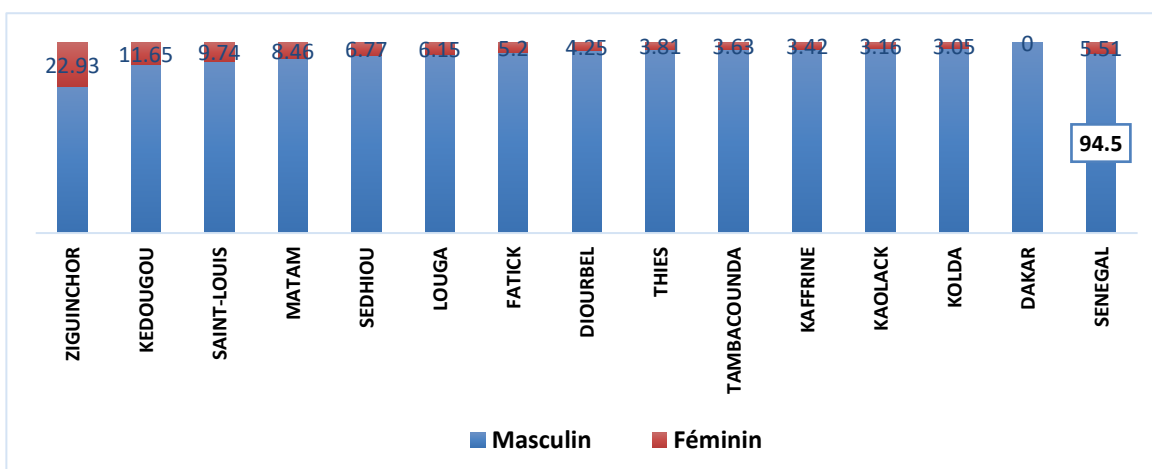
## 2.2 Caractéristiques des responsables de parcelles

### 2.2.1 Sexe des responsables de parcelles

Au niveau national, on note qu'environ 94,5% des responsables de parcelles sont des hommes.

Cette configuration se retrouve au niveau régional avec la région de Dakar où la totalité des chefs de ménages sont de sexe masculin. Les régions de Ziguinchor, Kédougou et Saint Louis se caractérisent néanmoins par une relative proportion élevée de responsables de parcelles de sexe féminin.

Graphique 8 : Répartition des responsables de parcelles selon le sexe par région

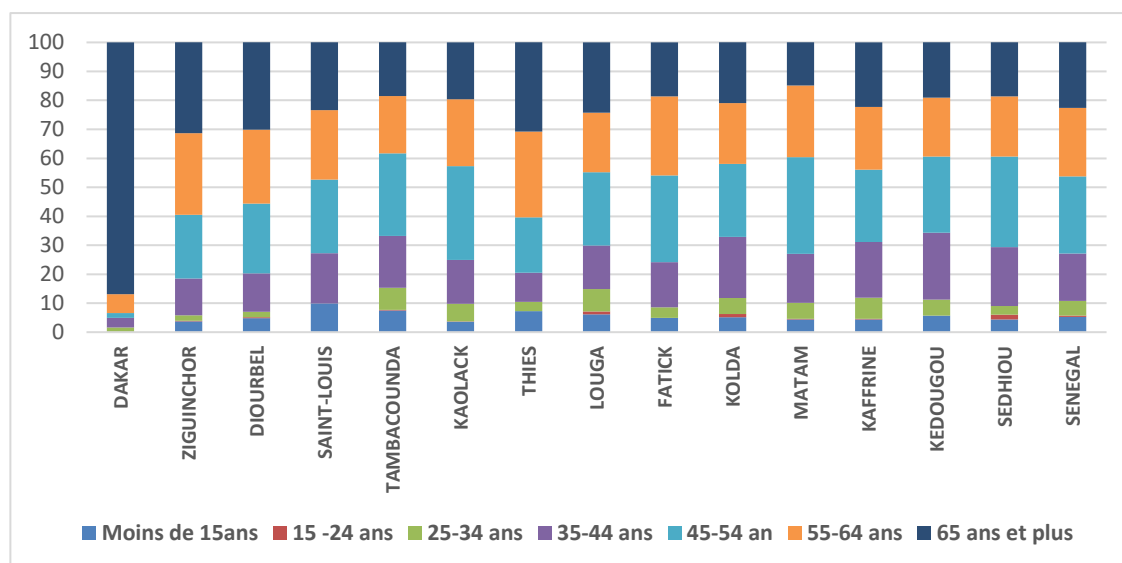


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.2.2 Age des responsables de parcelles

Une relative jeunesse des exploitants agricoles est notée : plus de 55% ont moins de 55 ans avec une prédominance des tranches 35-44 ans et 45-54 ans qui regroupent environ 48% des responsables de parcelles. Les régions de Dakar, Ziguinchor et Thiès contiennent les proportions d'exploitants plus âgés tandis que les exploitants agricoles de la région de Kaffrine sont plus jeunes (près de 60% ont moins de 45 ans).

Graphique 9 : Répartition des responsables de parcelles selon la classe d'âge par région



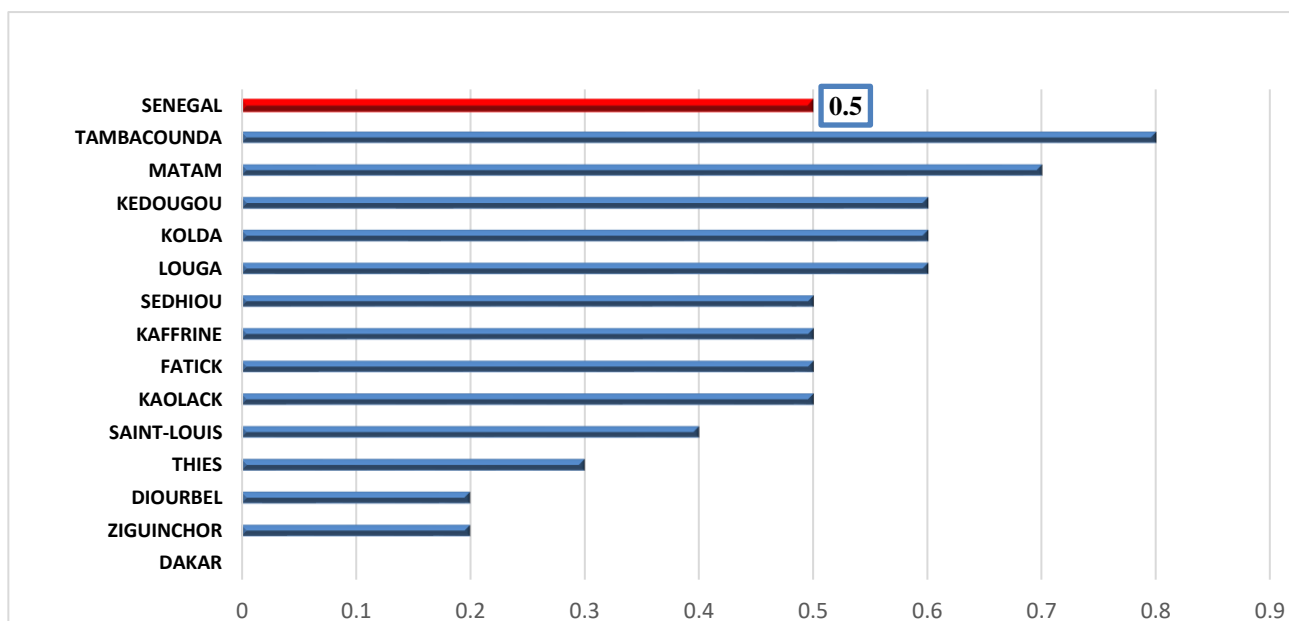
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.2.3 Degré de remplacement générationnel des responsables de parcelles

Le degré de remplacement générationnel exprime le ratio entre les exploitants agricoles de moins 35 ans et ceux de plus de 65 ans. Il permet d'évaluer l'ampleur du renouvellement générationnel dans l'activité agricole. Plus le ratio est supérieur à 1 plus jeunes sont les exploitants agricoles.

En moyenne au niveau national, le remplacement générationnel demeure faible avec un ratio de 0,5 : on compte en effet environ 2 fois moins de responsables de parcelles jeunes que de responsables âgés de plus de 65 ans. La région de Tambacounda sort toutefois du lot avec un niveau de remplacement générationnel de 0,8 tandis que les régions de Ziguinchor et Diourbel se caractérisent par un remplacement générationnel faible (ratio de 0,2).

Graphique 10 : Degré de remplacement générationnel par région



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

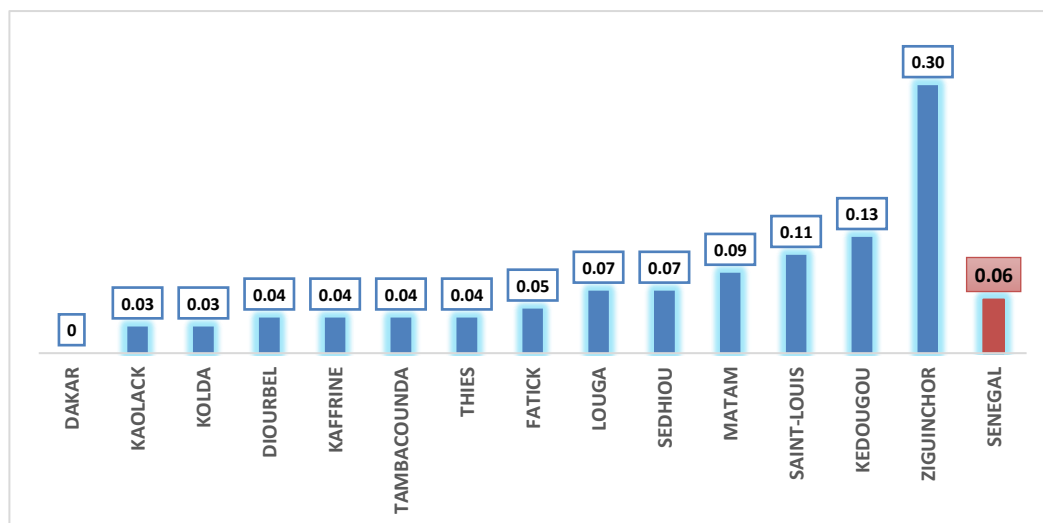
#### 2.2.4 Indice d'entrepreneuriat féminin agricole des responsables de parcelles

L'indice d'entrepreneuriat féminin est le ratio entre les responsables de parcelles de sexe féminin et ceux de sexe masculin, illustrant le degré de responsabilisation des femmes dans l'activité agricole par rapport aux hommes.

Au niveau national, cet indice est très bas (0,06), ce qui reflète ainsi le faible niveau de responsabilisation des femmes dans l'agriculture au Sénégal.

La région de Ziguinchor se démarque avec un indice de 0,30, montrant une meilleure implication des femmes. À l'inverse, les régions de Dakar, Kaolack, Kolda, Diourbel, Kaffrine, Thiès et Tambacounda, avec des indices inférieurs ou égaux à 0,04, présentent les niveaux les plus préoccupants.

Graphique 11 : Indice d'entrepreneuriat féminin par région



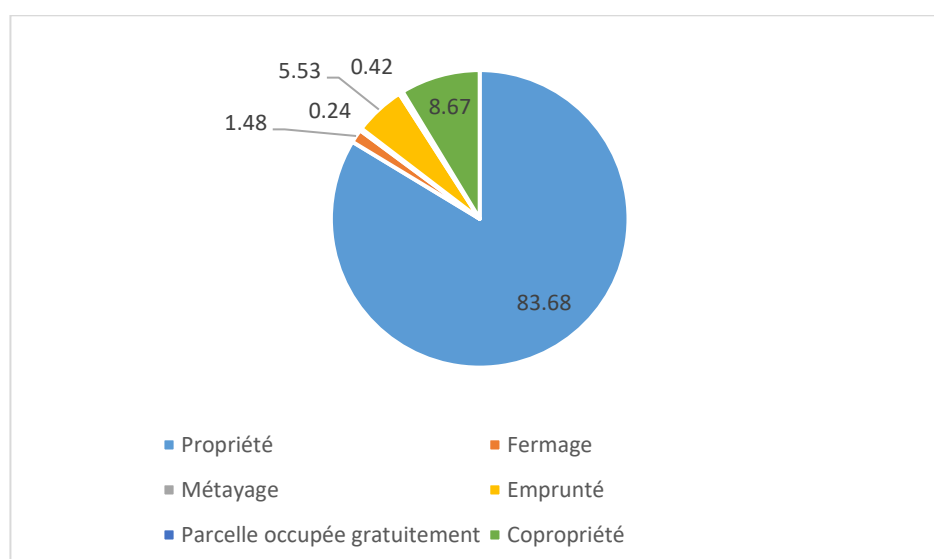
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 2.2.5 Mode de faire valoir des parcelles agricoles

### 2.2.5.1 Mode de faire valoir des parcelles

La terre constitue un actif important pour l'activité agricole. Son mode d'acquisition et/ou de jouissance constitue donc un enjeu économique et social pour les ménages agricoles. Il ressort du graphique ci-dessous que le mode de faire-valoir dominant reste la propriété des terres par les exploitants (83%), les autres modes de faire-valoir étant rares. Cela dénote du caractère encore traditionnel de la propriété foncière car la notion de propriété ici s'entend généralement l'acquisition de terres selon le droit coutumier, par héritage ou don.

Graphique 12 : Répartition (en %) des parcelles selon le mode de faire valoir

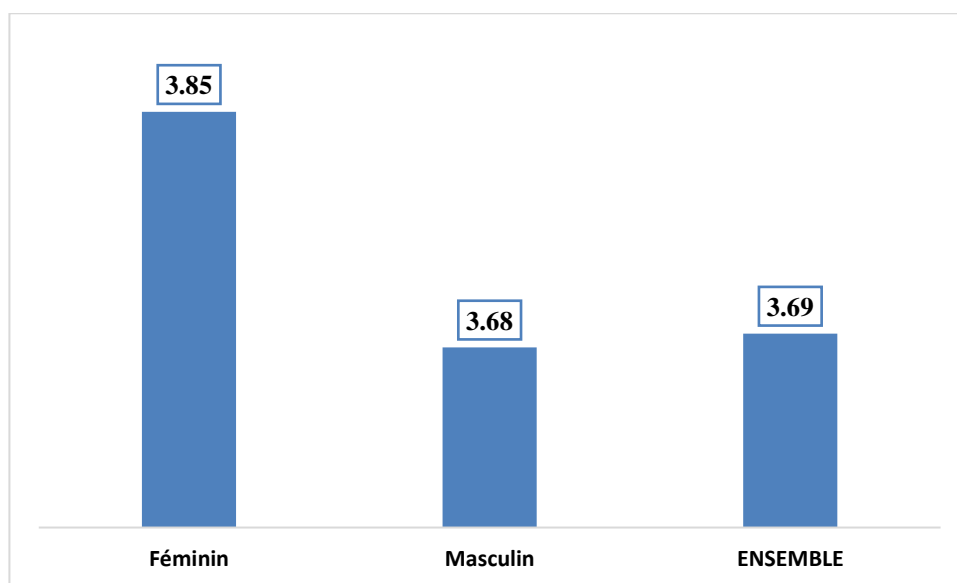


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.2.5.2 Type de propriété des terres détenues par les ménages agricoles

Si la section précédente a montré que la quasi-totalité des terres exploitées par les ménages agricoles sont leur propriété, il apparaît que le niveau de sécurisation foncière reste faible. La proportion des parcelles sécurisées par un document de propriété est faible de manière générale, atteignant 3,69% pour l'ensemble des ménages. Cela laisse présager que les producteurs ont plus tendance à détenir des droits coutumiers par le biais d'accords verbaux sans traces écrites. Ce qui pourrait appuyer l'hypothèse que la plupart de ces parcelles exploitées sont issues d'héritage et les exploitants ne mènent pas souvent les démarches administratives nécessaires à la protection de leur patrimoine.

Graphique 13 : Proportion des parcelles possédant un document de propriété, selon le sexe de l'exploitant propriétaire



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.2.6 Proportion de la population ayant des droits de propriété sur les terres agricoles (ODD 5a1)

#### 2.2.6.1 Définitions

L'Indicateur 5.a.1 est divisé en deux sous-indicateurs qui ont été formulés comme suit :

- (a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ;
- (b) Proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit.

Le sous-indicateur (a) mesure la prévalence de personnes dans la population agricole ayant des droits de propriété ou des droits fonciers sur des terres agricoles (ventilées par sexe), tandis que le sous-indicateur (b) se concentre sur l'égalité entre les sexes, en évaluant la mesure dans laquelle les femmes sont désavantagées en matière de droits de propriété/fonciers sur des terres agricoles.

#### 2.2.6.2 Résultats

### ODD 5.a.1 (a)

L'enquête a révélé d'une part, à l'échelle nationale, un faible taux de détention de droits de propriété sur les parcelles par les exploitants (7,61%), et d'autre part, une forte disparité entre hommes et femmes détenant des droits de propriété sur les terres (13,38% chez les hommes contre seulement 1,43 % chez les femmes). Les proportions les plus élevées de la population agricole détenant des droits de propriété sur les terres sont enregistrés dans les régions de Kédougou, Kolda et Sedhiou, Fatick, Tambacounda avec des proportions de plus de 10%. La région de Kédougou est largement devant avec une proportion de 20,23%. Les régions de Dakar, Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Louga, Matam, Kaffrine, Kaolack et Thiès, avec chacune moins de 10% d'exploitants détenant des droits de propriété, sont les moins sécurisées en matière propriété foncière agricole.

Tableau 3 : Pourcentage de la population agricole (membres de ménages de plus de 18 ans) ayant des droits de propriété ou d'utilisation sur les terres agricoles, selon le sexe et la région0.. (ODD 5a1\_a)

REGION	Masculin	Feminin	Ensemble
DAKAR	0,09	0	0,04
ZIGUINCHOR	8,23	1,82	5,45
DIOURBEL	10,21	1,07	5,72
SAINT-LOUIS	6,1	1,74	4,15
TAMBACOUNDA	18,73	0,86	10,08
KAOLACK	16,65	0,71	8,43
THIES	12,91	0,72	7,56
LOUGA	6,34	0,58	3,63
FATICK	19,37	1,08	10,73
KOLDA	22,84	2,39	12,82
MATAM	12,03	0,54	6,55
KAFFRINE	17,65	0,82	8,9
KEDOUGOU	31,12	9,38	20,23
SEDHIOU	18,52	7,97	13,15
Total	13,38	1,43	7,61

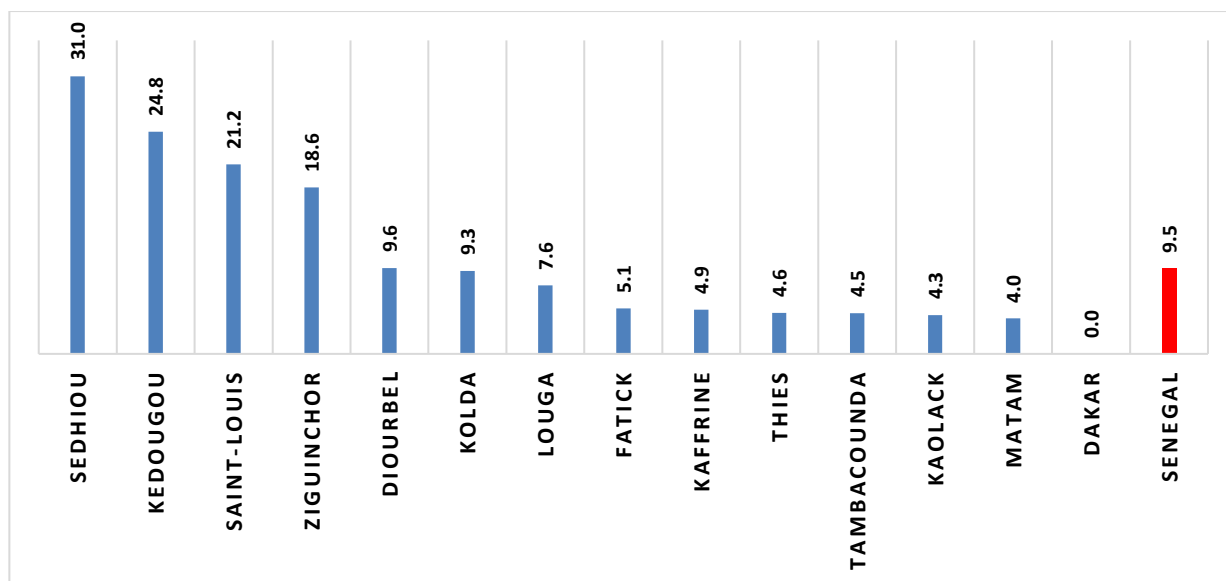
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### ODD 5.a.1 (b)

L'analyse du graphique ci-dessous sur la proportion de femmes parmi les exploitants détenant des droits de propriété sur les parcelles montre une forte disparité au détriment des femmes. En effet, à l'échelle nationale, seuls 9,5% des exploitants détenteurs de droits de propriété sur les terres agricoles sont des femmes.

Toutefois, les régions de Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou et Saint Louis se démarquent avec les proportions les plus élevées de femmes parmi les détenteurs de droits de propriété sur les terres agricoles. Les régions de Thiès, Tamba, Kaolack, Matam, Dakar et Kaffrine figurent parmi les régions les plus inégalitaires en matière de droits de propriété foncière agricole, avec chacune moins de 5% de femmes parmi les détenteurs de droits de propriété.

Graphique 14 : Proportion (%) de femmes parmi les détenteurs de droits de propriété ou d'utilisation des terres agricoles (ODD 5a1\_b)

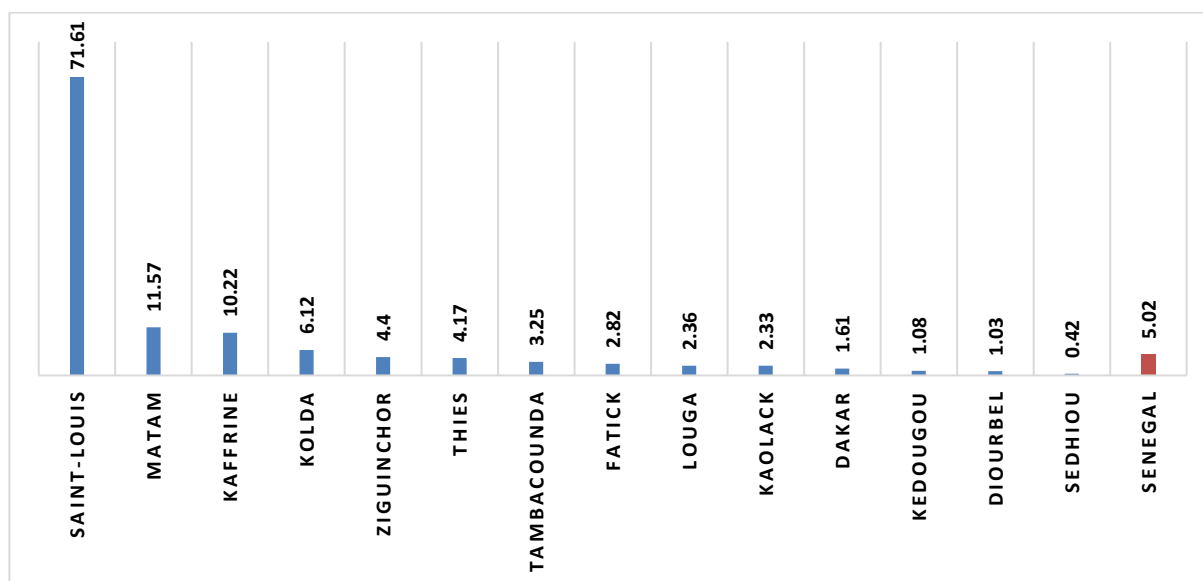


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 2.2.6.3 Niveau d'irrigation des exploitations agricoles des ménages

L'agriculture irriguée qui constitue pourtant une alternative à l'agriculture pluviale limitée dans le temps demeure peu utilisée par les ménages agricoles (environ 5,02% déclarent y faire recours). La région de Saint-Louis, embouchure du fleuve Sénégal, abrite la plus forte proportion de ménages agricoles (presque 71,61%) utilisant l'irrigation, suivie des régions de Matam (11,57) et Kaffrine (10,22). Par contre l'irrigation est peu utilisée dans les régions de Sédhiou, Diourbel, Kédougou, Dakar, Kaolack, Louga, Fatick, Tamba, Thiès et Ziguinchor avec moins de 5%.

Graphique 15 : Proportion (%) des ménages dont l'exploitation agricole a bénéficié d'une irrigation

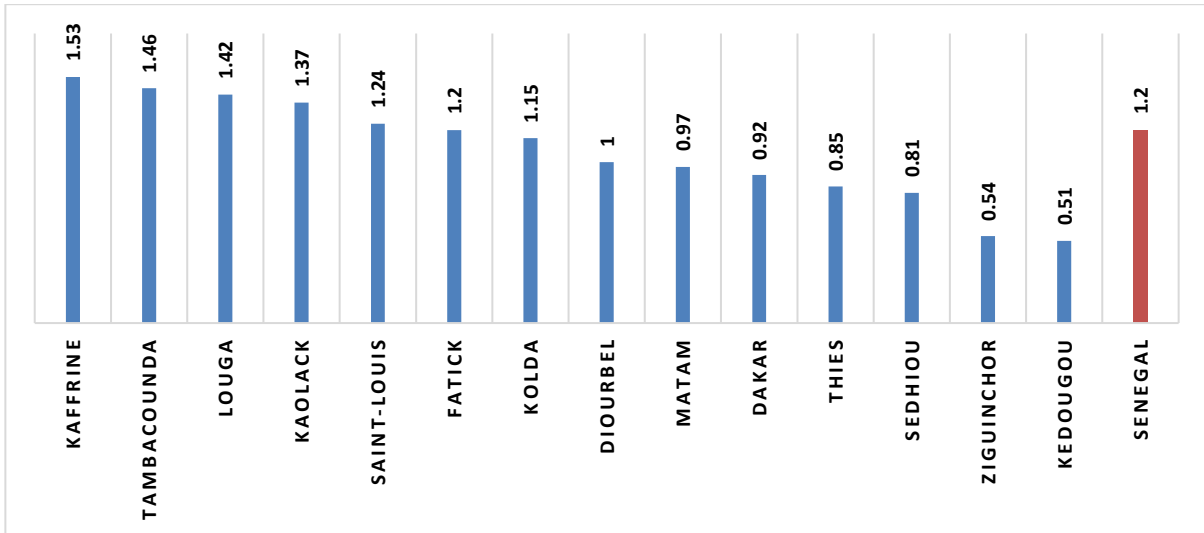


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 2.2.7 Superficie des parcelles irriguées

Les ménages agricoles utilisent en moyenne 1,2 Ha de superficie pour l'irrigation. Les superficies les plus élevées sont localisées dans les régions de Kaffrine (1,5 Ha), Tambacounda (1,46 Ha), Louga (1,42 Ha), Kaolack (1,37 Ha), Saint Louis (1,24 Ha), Fatick (1,2 Ha) et Kolda (1,15 Ha). Par contre, on observe de faibles superficies dédiées à l'irrigation dans les régions de Kédougou et Ziguinchor, avec 0,5 Ha en moyenne par ménage.

Graphique 16 : Superficie moyenne des parcelles irriguées

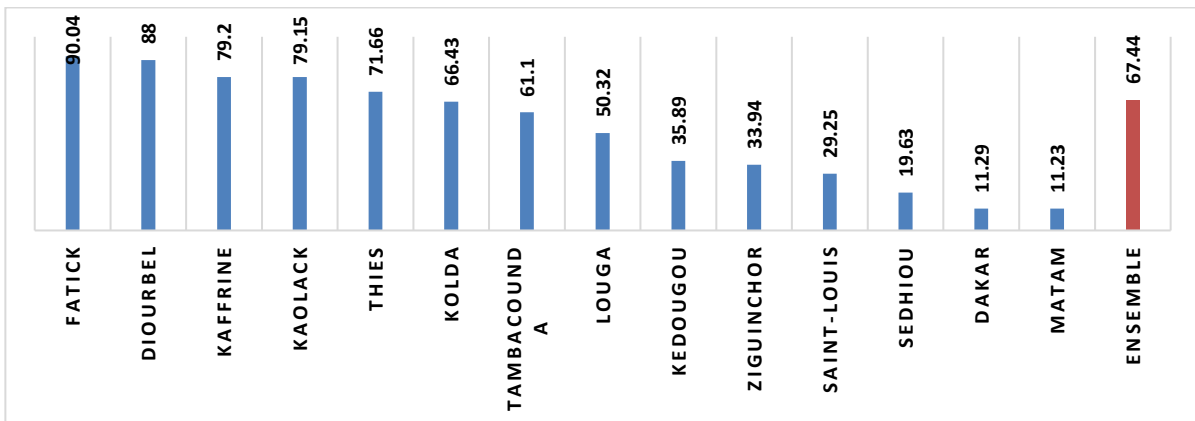


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 2.3 Proportions des parcelles ayant bénéficié des rotations de culture

En moyenne, 67,44 % des parcelles au niveau national bénéficient de cette pratique. Les régions de Fatick (90,94 %), Diourbel (88 %), et Kaffrine (79,2 %) se distinguent par des taux élevés de rotation, tandis que des régions comme Matam (11,23 %) et Dakar (11,20 %) affichent des proportions très faibles. Cela reflète des différences dans les pratiques agricoles et les priorités régionales pour préserver la fertilité des sols.

Graphique 17 : Proportions des parcelles ayant bénéficié des rotations de culture



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3 Activités culturelles des ménages

#### 3.1 Répartition des parcelles selon le type de labour, par région

La répartition des parcelles selon le type de labour pratiqué par les exploitations agricoles révèle que près de la moitié des parcelles (50,04 %) ne bénéficient d'aucun labour. Le labour peu profond est la technique la plus fréquente (42.34%) tandis que le labour profond est très peu pratiqué (7.62%).

Tableau 4 : Répartition des parcelles selon le type de labour, par région

REGION	Labour profond	Labour peu profond	Aucun labour
DAKAR	81.72	18.28	0
ZIGUINCHOR	11.29	88.24	0.46
DIOURBEL	0.87	15.03	84.1
SAINT-LOUIS	6.22	83.57	10.21
TAMBACOUNDA	3.14	39.57	57.29
KAOLACK	3.19	33.64	63.17
THIES	1.81	32.15	66.04
LOUGA	0.94	19.58	79.48
FATICK	12.78	54.13	33.08
KOLDA	18.08	67	14.91
MATAM	44.01	52.88	3.1
KAFFRINE	2.42	29.52	68.06
KEDOUGOU	10.04	55.99	33.96
SEDHIOU	15.61	69.45	14.93
SENEGAL	7.62	42.34	50.04

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 3.2 Répartition des parcelles selon le type de couverture du sol utilisé pendant la période inter-cultures, par région

Au niveau national, 75,9% des parcelles n'utilisent aucune couverture, tandis que les résidus de plantes sont utilisés par 24, 1% des parcelles comme couverture du sol pendant la période inter-cultures. Cette technique est le plus utilisée dans les régions de Dakar, Kafrine, Saint-Louis et Ziguinchor alors qu'elle est moins utilisée dans les régions de Kolda, Thiès, Louga, et Diourbel.

Tableau 5 : Répartition des parcelles selon le type de couverture du sol utilisé pendant la période inter-cultures, par région

REGION	Sol nu/ Pas de couverture	Residues de plante
DAKAR	3.76	96.24
ZIGUINCHOR	66.91	33.09
DIOURBEL	81.07	18.93
SAINT-LOUIS	61.76	38.24
TAMBACOUNDA	84.26	15.74

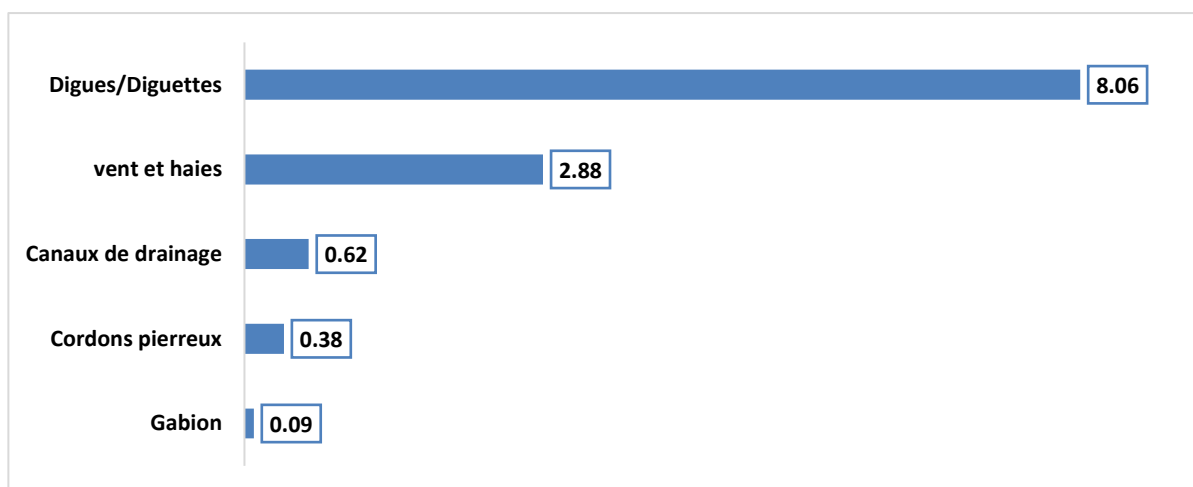
KAOLACK	66.55	33.45
THIES	90.33	9.67
LOUGA	81.84	18.16
FATICK	68.71	31.29
KOLDA	97.09	2.91
MATAM	73.7	26.3
KAFFRINE	57.65	42.35
KEDOUGOU	84.14	15.86
SEDHIOU	75.22	24.78
SENEGAL	75.9	24.1

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.3 Proportion des parcelles sur lesquelles des installations de protection des sols sont utilisées, selon le type d'installation

L'usage des dispositifs de protection des sols reste très limité à l'échelle nationale. En effet, seulement 8,06 % des parcelles bénéficient de digues et diguettes, tandis que 2,88 % sont équipées de brise-vent et de haies. Les gabions, les canaux de drainage et les cordons pierreux, sont utilisés de manière marginale.

Graphique 18 : Proportion des parcelles sur lesquelles des installations de protection des sols sont utilisées, selon le type d'installation

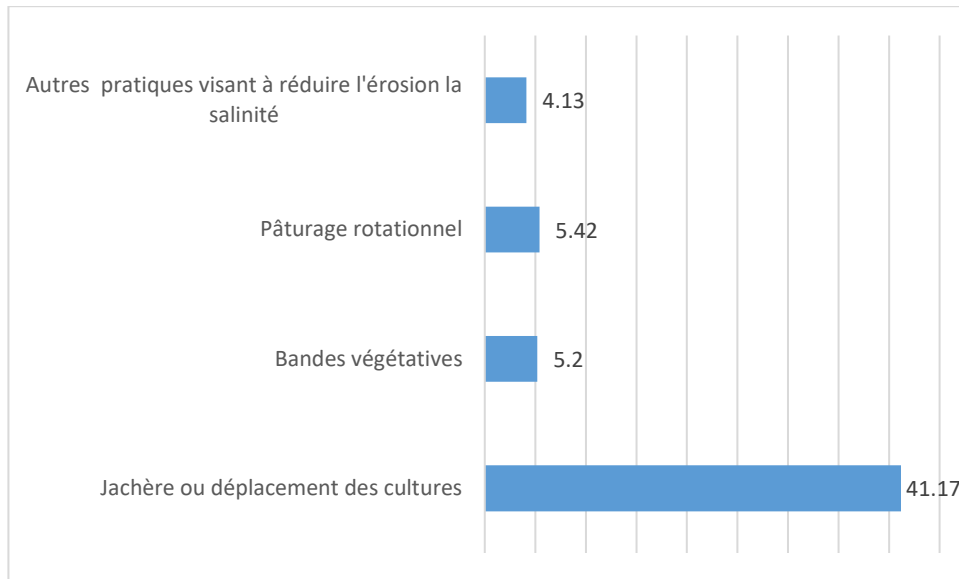


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.4 Proportion des parcelles sur lesquelles des pratiques de conservation du sol sont utilisées, selon le type de pratique

La jachère ou déplacement des cultures est majoritairement la pratique la plus utilisée avec 41,17% des parcelles. Les bandes végétatives, pâturage rotationnel, et les autres pratiques visant à réduire l'érosion et la salinité sont moins répandues.

Graphique 19 : Proportion des parcelles sur lesquelles des pratiques de conservation du sol sont utilisées, selon le type de pratique

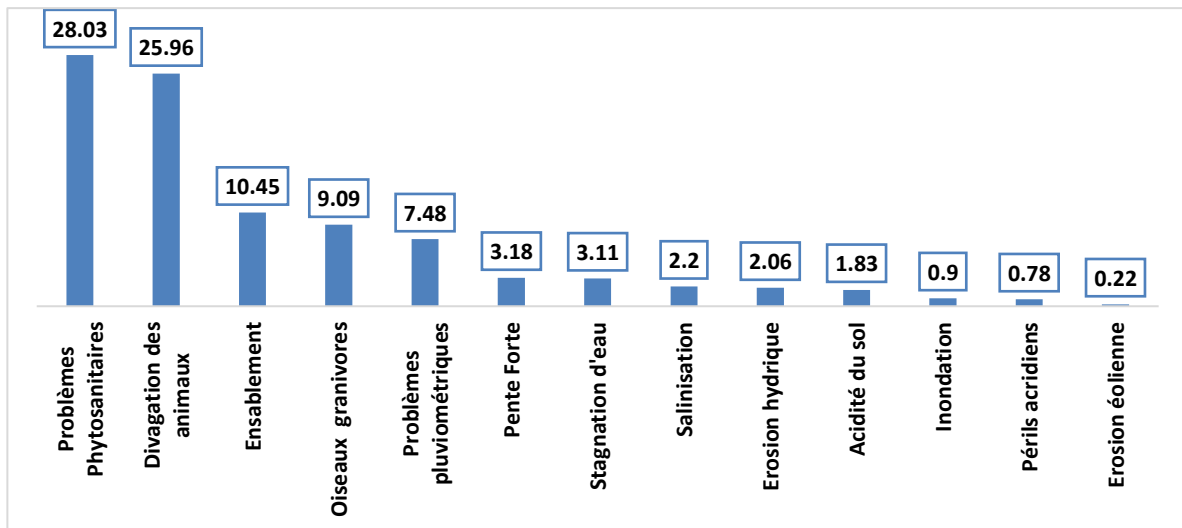


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.5 Proportion des parcelles ayant eu des contraintes de production, selon le type de contraintes

Les ménages agricoles rencontrent des contraintes structurelles qui entravent la productivité de leurs activités. Parmi ces contraintes, les problèmes phytosanitaires sont les plus fréquents, affectant 28,03% des parcelles, suivis par la divagation des animaux à 25,96%. En revanche, les périls acridiens et l'érosion éolienne constituent des contraintes beaucoup moins courantes.

Graphique 20 : Proportion des parcelles ayant eu des contraintes de production, selon le type de contraintes

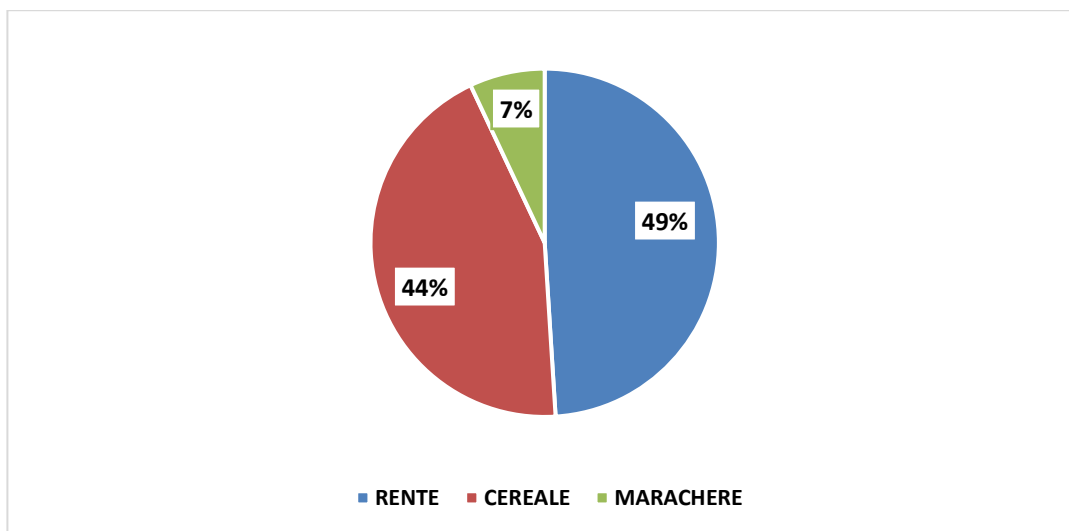


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.6 Répartition (en %) des parcelles par types de cultures

Les cultures de rente et les cultures céréalières représentent presque l'intégralité des parcelles de culture utilisées, avec respectivement 49 % et 44 %. Les cultures maraîchères n'occupent que 7 % des parcelles.

Graphique 21 : Répartition (en %) des parcelles par types de cultures

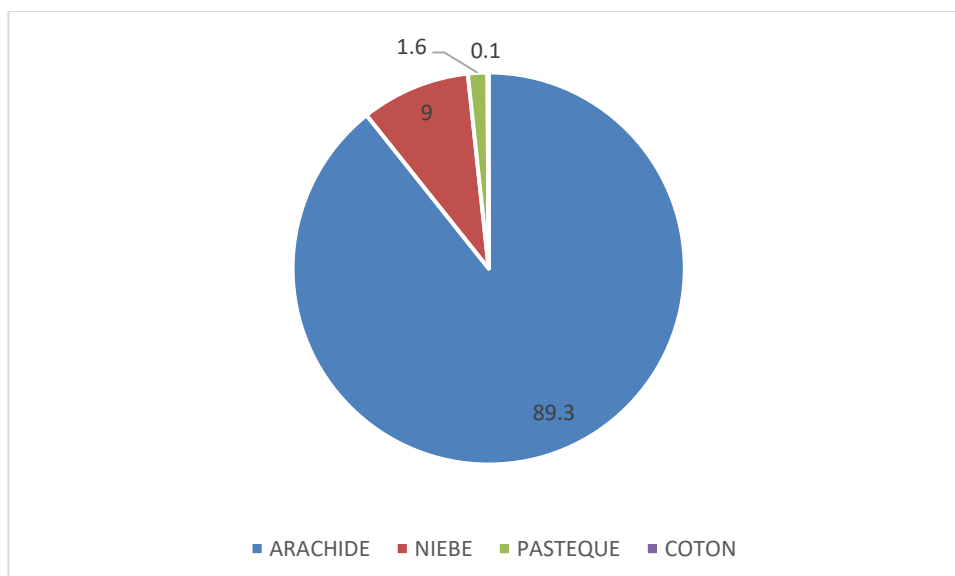


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 3.6.1 Les cultures de rente

L'arachide occupe l'essentiel des cultures de rente avec 89% des parcelles emblavées, suivie du niébé avec 9%. La pastèque et le coton ne représentent que de faibles proportions avec respectivement 1,60% et 0,10 %.

Graphique 22 : Répartition (en %) des parcelles de rentes par type de culture

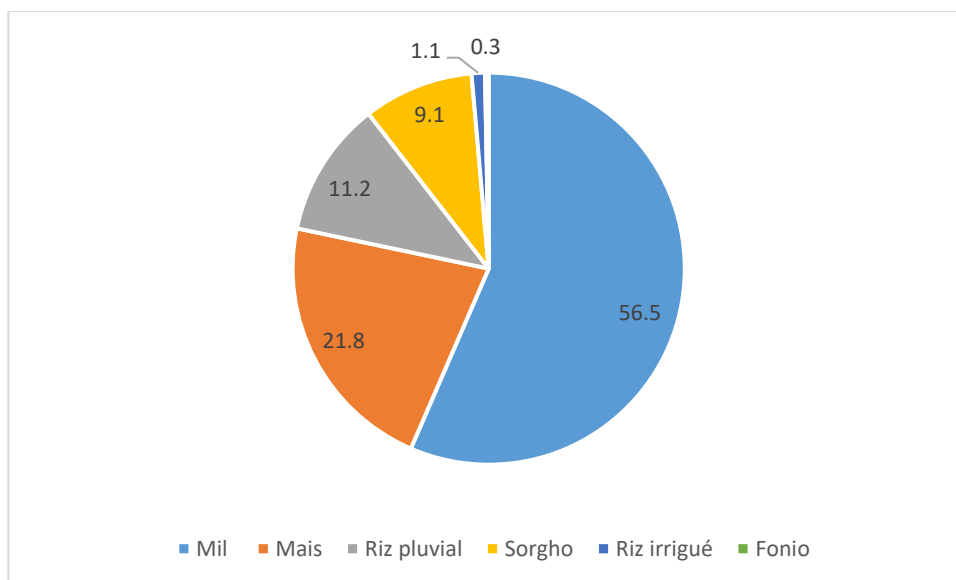


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.6.2 Les céréales

Parmi les cultures céréalières, le mil occupe le plus grand nombre de parcelles (plus de 55%), suivi du maïs avec un peu plus de 20%. Le riz pluvial occupe 11% des parcelles contre 1% seulement pour le riz irrigué. Le sorgho occupe 9% des parcelles et le fonio est largement derrière avec 0,30%.

Graphique 23 : Répartition (en %) des parcelles de céréales par type de céréales

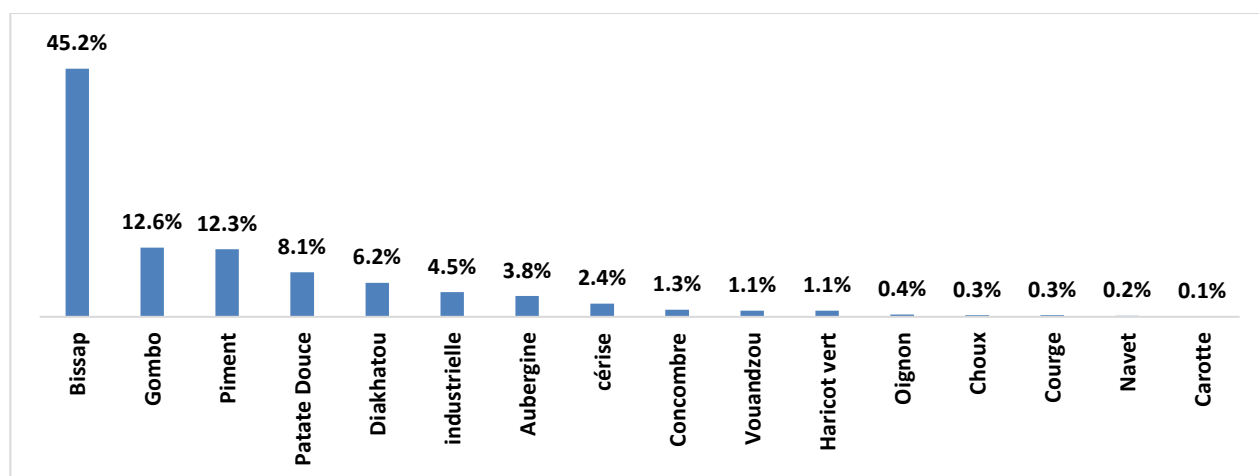


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.6.3 Les autres cultures pluviales

Parmi les cultures maraîchères d'hivernage, le bissap prédomine, occupant près de 45,2 % des parcelles. Le gombo et le piment sont également présents représentant respectivement 12,6 % et 12,3 % des parcelles. En revanche, des cultures comme l'oignon, le chou, la courge, le navet et la carotte sont très peu fréquentes, occupant chacune moins de 1 % des parcelles.

Graphique 24 : Répartition (en %) des parcelles de cultures maraîchères par type de culture



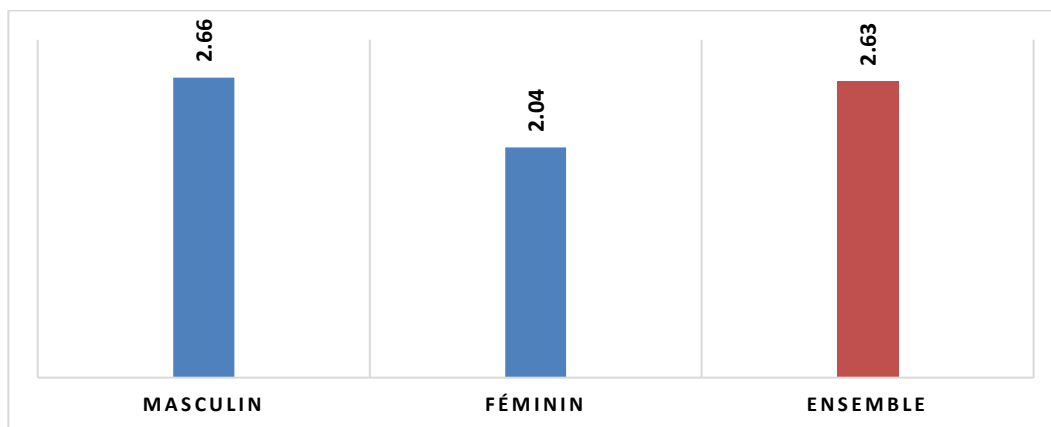
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.7 Parcelles exploitées et superficies emblavées

#### 3.7.1 Parcelles exploitées

Au niveau national, le nombre moyen de parcelles exploitées par ménage est d'environ 2,63. En moyenne, les ménages dirigés par des hommes exploitent un peu plus de parcelle que ceux dirigés par des femmes.

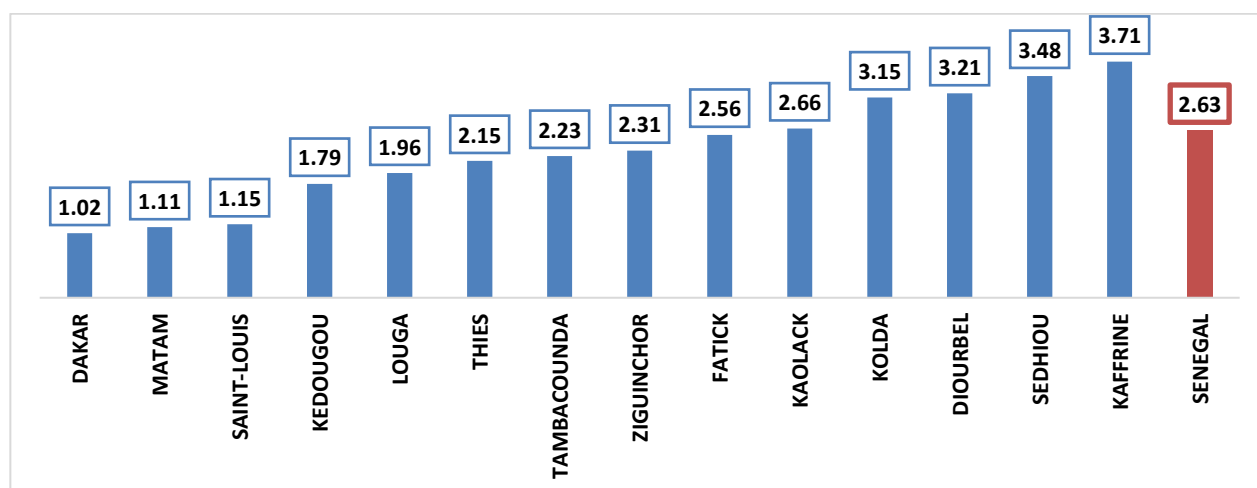
Graphique 25 : Nombre moyen de parcelles par ménage selon le sexe du chef



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

Au niveau régional, Kaffrine, Sédhiou, Diourbel, et Kolda affichent les nombres moyens de parcelles par ménage les plus élevés, avec plus de 3 parcelles en moyenne par ménage. Les régions de Kaolack, Fatick, Ziguinchor, Tambacounda et Thiès suivent avec un peu plus de 2 parcelles par ménage. En revanche, les régions de Dakar, Saint-Louis et Matam présentent les nombres moyens de parcelles par ménage les plus faibles.

Graphique 26 : Nombre moyen de parcelles par ménage selon les régions

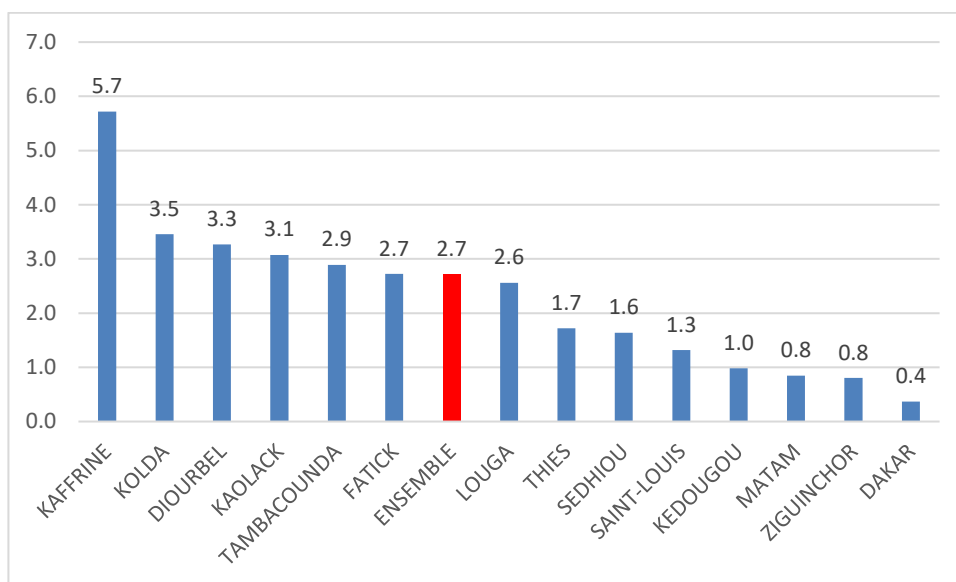


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.7.2 Superficies emblavées

Un ménage agricole cultive en moyenne 2,7 hectares. Cependant les régions de Kaffrine, Kolda, Kaolack, Diourbel et Tambacounda se distinguent avec des moyennes variantes entre 3,1 et 5,7 hectares. En revanche, les superficies moyennes les plus faibles, moins de 1 hectare, sont observées à Dakar, Matam et Ziguinchor. Ces faibles superficies pourraient s'expliquer respectivement par l'urbanisation à Dakar, la pratique des cultures irriguées et de décrue à Matam, et la salinisation des sols à Ziguinchor.

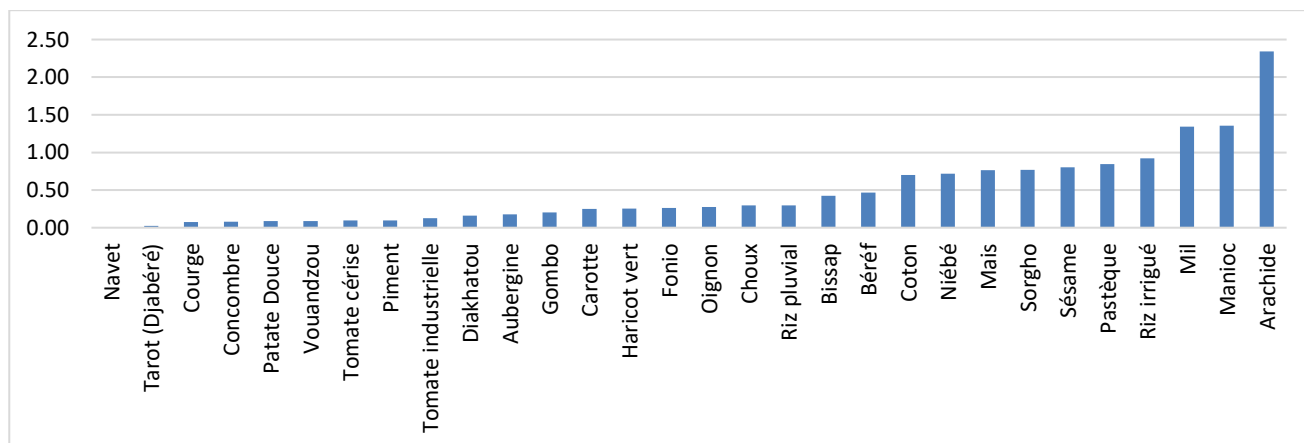
Graphique 27 : Superficie moyenne emblavée par ménage selon la région



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

L'arachide, le manioc et le mil détiennent les superficies emblavées par ménage les plus élevées avec plus de 1ha. Les autres céréales (maïs, riz pluvial, fonio), le coton et le niébé ont une superficie moyenne inférieure à 1 ha. La faible superficie moyenne des cultures maraîchères pourrait s'expliquer par le fait que ces cultures, en saison pluvieuse, sont pratiquées généralement sous forme de jardins potagers par les ménages autour des concessions encore appelés cultures de case.

Graphique 28 : Superficies moyennes emblavées par ménage agricole selon la principale culture



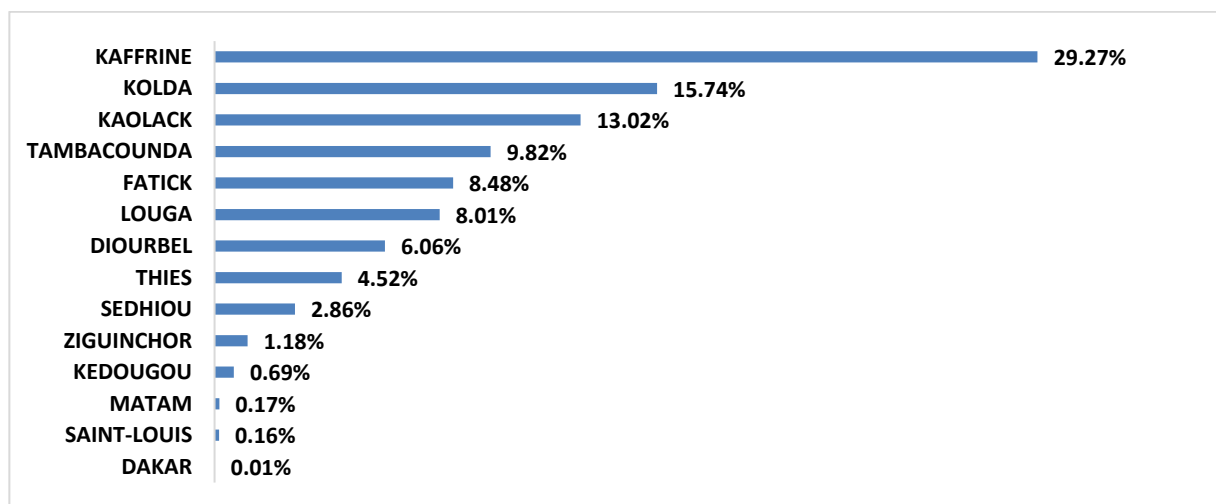
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

La région de Kaffrine se distingue comme la première en termes de superficie emblavée en arachide, représentant 29,27 % de l'ensemble des terres consacrées à cette culture. Viennent ensuite les régions de Kolda et de Kaolack, avec respectivement 15,74 % et 13,02 % des surfaces cultivées en arachide.

Il faut souligner que le bassin arachidier, comprenant les régions de Kaffrine, Kaolack, Louga, Fatick, Diourbel et Thiès, représente à lui seul plus des deux tiers (69,36 %) des terres dédiées à l'arachide. En revanche, dans les régions de Matam et Saint-Louis, où les cultures irriguées (riz et maraîchage) ainsi que les cultures de décrue dominent, l'arachide occupe une proportion très marginale de moins de 0,2 % des superficies agricoles.

### 3.7.3 Superficies emblavées d'arachide

Graphique 29 : Répartition des superficies de parcelles d'arachide selon la région

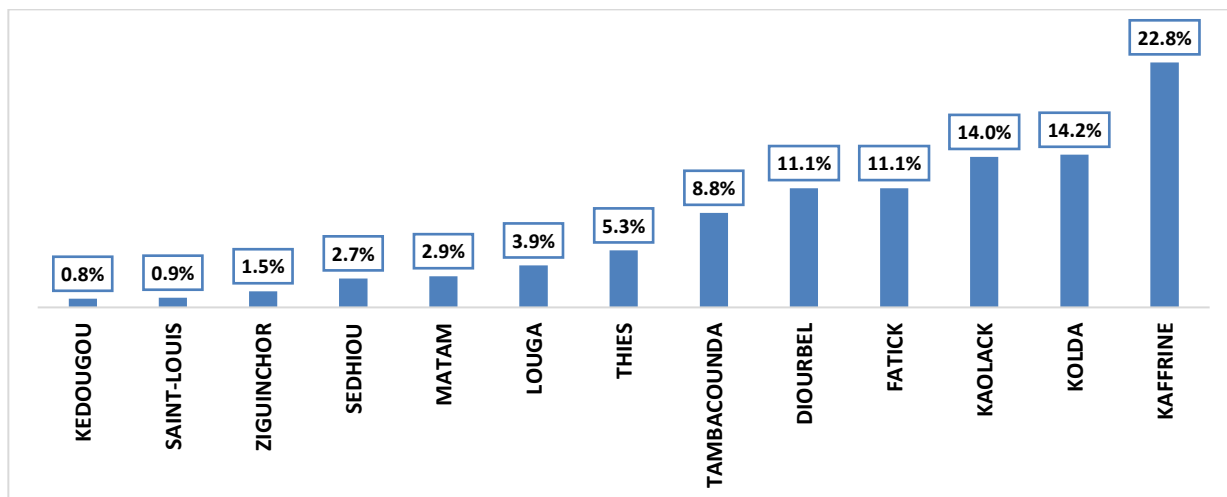


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.7.4 Superficies emblavées de céréales

Les terres emblavées en céréales sont principalement concentrées dans six régions sur les quatorze que compte le pays. Il s'agit de Kaffrine, Kolda, Kaolack, Fatick, Diourbel et Tambacounda, où chacune occupe plus de 8 % de la superficie totale des céréales. De plus, il est intéressant de souligner que les régions du bassin arachidier (Kaffrine, Diourbel et Kaolack) sont également des zones à fort potentiel céréalier, principalement pour la culture du mil, qui occupe la majorité des superficies agricoles destinées aux céréales dans ces régions.

Graphique 30 : Répartition des superficies de parcelles de céréales (mil, maïs, sorgho, riz, fonio) selon la région

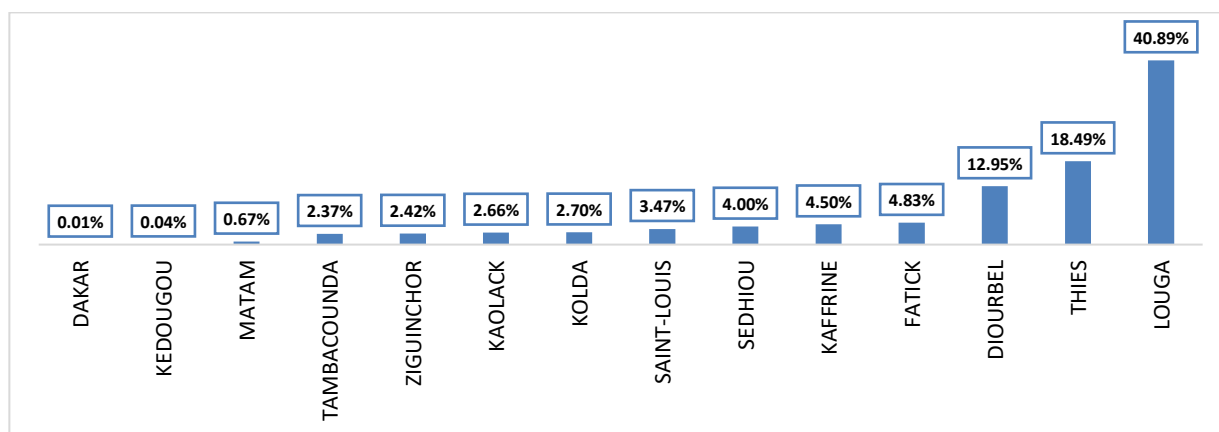


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 3.7.5 Superficies emblavées des autres cultures (coton, niébé, manioc, pastèque, sésame)

Trois régions (Louga, Thiès et Diourbel) se partagent la plus grande partie (72,33%) des superficies des autres cultures. Les autres régions abritent chacune moins de 5% des superficies emblavées des autres cultures.

Graphique 31 : Répartition des superficies de parcelles des autres cultures selon la région



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

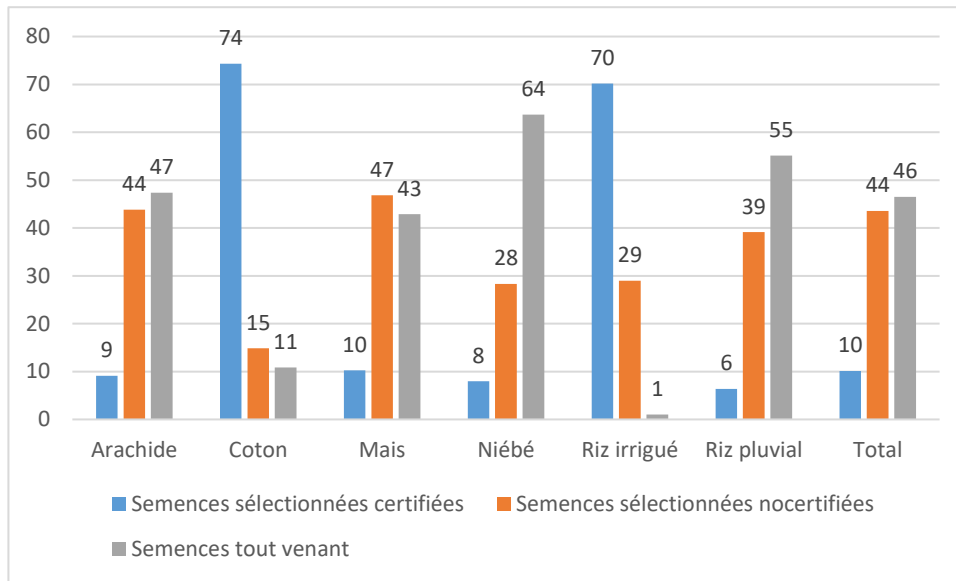
## 4 Utilisation des intrants et des matériels agricoles

### 4.1 Utilisation des semences

#### 4.1.1 Types de semences utilisées

Les semences tout venant et non certifiées sont les plus fréquemment utilisées pour toutes les cultures, sauf le coton et le riz irrigué qui bénéficient principalement des semences certifiées. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces deux cultures font l'objet d'attention particulière de la part des institutions étatiques que sont respectivement la SODEFITEX et la SAED.

Graphique 32 : Répartition des parcelles selon le type de semences utilisé, par type de culture

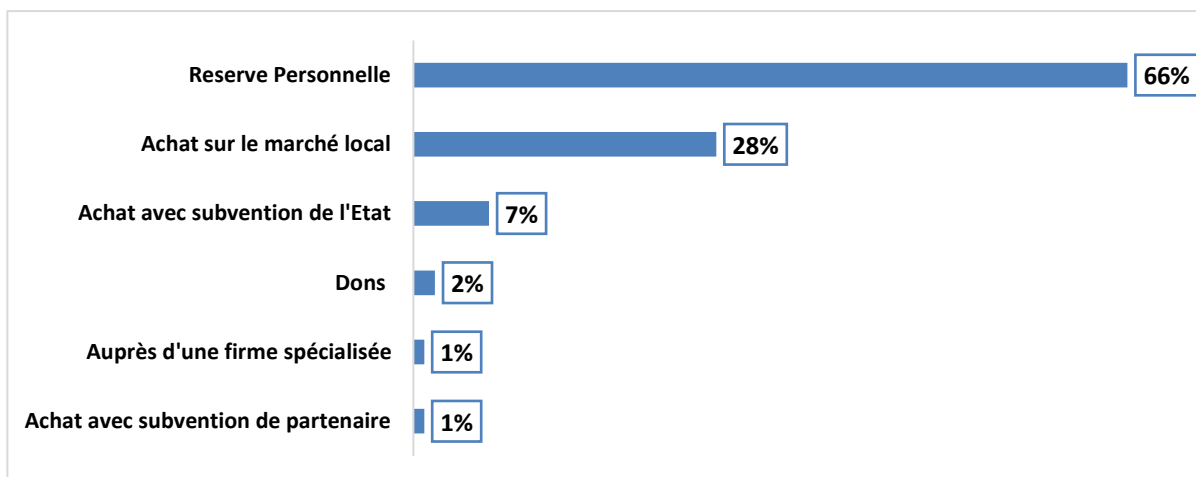


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 4.1.2 Origines des semences utilisées

La majorité des ménages (66%) utilisent des réserves personnelles de semences, 28% achètent des semences sur le marché, 7% achètent avec la subvention de l'Etat, 2% reçoivent des dons et 1% acquièrent des semences au près d'une firme spécialisée avec la subvention de partenaire.

Graphique 33 : Proportion des parcelles selon l'origine de la semence utilisée, par culture

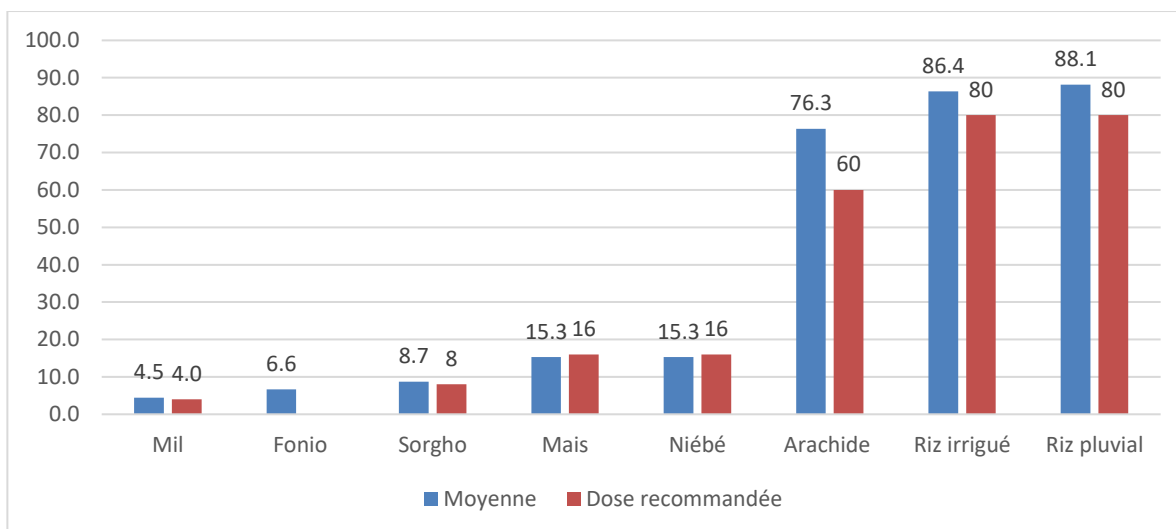


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 4.1.3 Quantités de semences utilisées

D'une manière générale les quantités moyennes de semences utilisées par les ménages agricoles ne s'écartent pas trop des doses recommandées par la recherche pour la plupart des spéculations. Notons toutefois un grand écart pour le fonio dont la dose recommandée qui n'est pas mentionnée ici varie entre 30 et 45kg.

Graphique 34 : Quantité moyenne de semence utilisée (en Kg/Ha) par type de culture



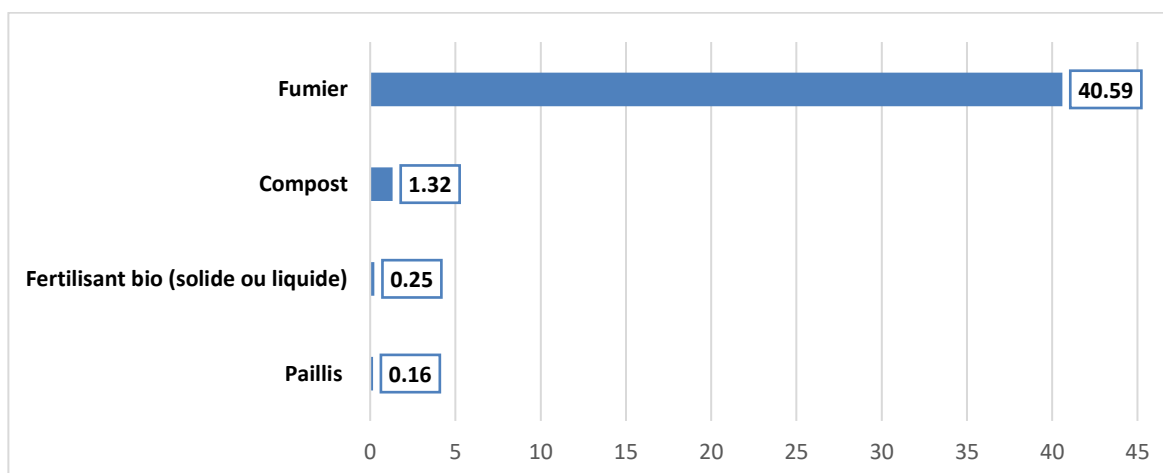
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 4.2 Utilisation des engrais organiques

### 4.2.1 Types d'engrais organiques utilisés

L'utilisation de matières organiques est une pratique agricole qui contribue à la santé des sols, à la biodiversité et à la réduction de l'utilisation d'engrais minérales. Le fumier est la matière organique la plus utilisée avec 40,9% des ménages. Le compost est utilisé par 1,32% des ménages. L'utilisation du fertilisant bio (solide ou liquide) et du paillis est marginale avec respectivement 0,25% et 0,16% de ménages.

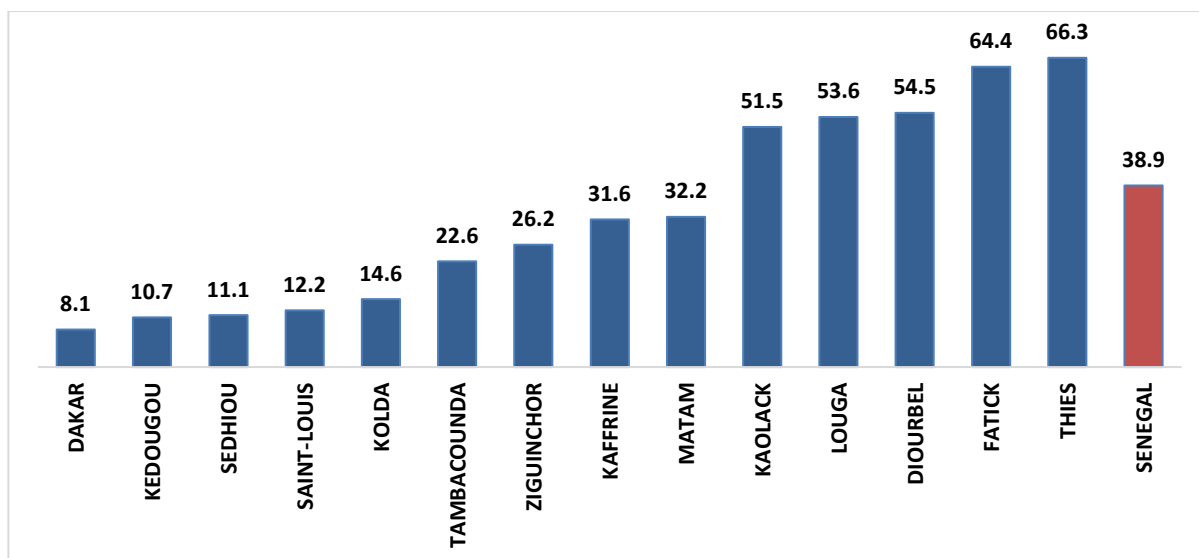
Graphique 35 : Proportion des ménages utilisant des matières organiques, par type de matière organique



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

Au niveau national, on note que les matières organiques ont été utilisées sur près de 39% des parcelles. Ce chiffre cache néanmoins des disparités. En effet la proportion des parcelles qui ont utilisé les matières organiques est dominée par les régions de Thiès et de Fatick, avec des taux de plus de 60%. Les régions de Diourbel, Louga, Kaolack s'ensuivent avec des taux de plus de 50%. Les régions de Matam, Kaffrine, Ziguinchor et Tambacounda enregistrent des taux variant entre 30% et 22%. Les taux faibles sont enregistrés par Dakar, Kédougou, Sédhiou, Saint-Louis et Kolda avec moins de 15%.

Graphique 36 : Proportion des parcelles sur lesquelles des matières organiques ont été utilisées, par région

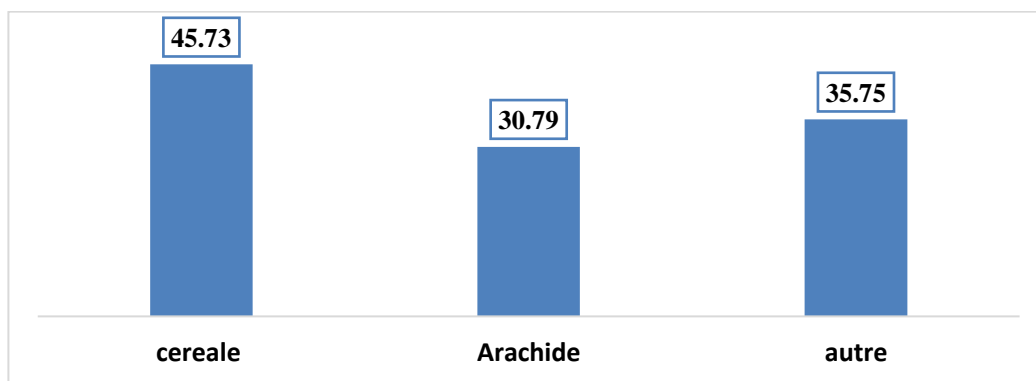


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 4.2.2 Utilisation des engrais organiques par type de cultures

L’engrais organique est beaucoup plus utilisé sur les parcelles de céréales avec une proportion de 45,73%. Les parcelles d’arachide en utilisent moins (30,79%). A noter une part non négligeable des autres cultures avec 35,75%.

Graphique 37 : Proportion des parcelles sur lesquelles des matières organiques ont été utilisées, par type de culture



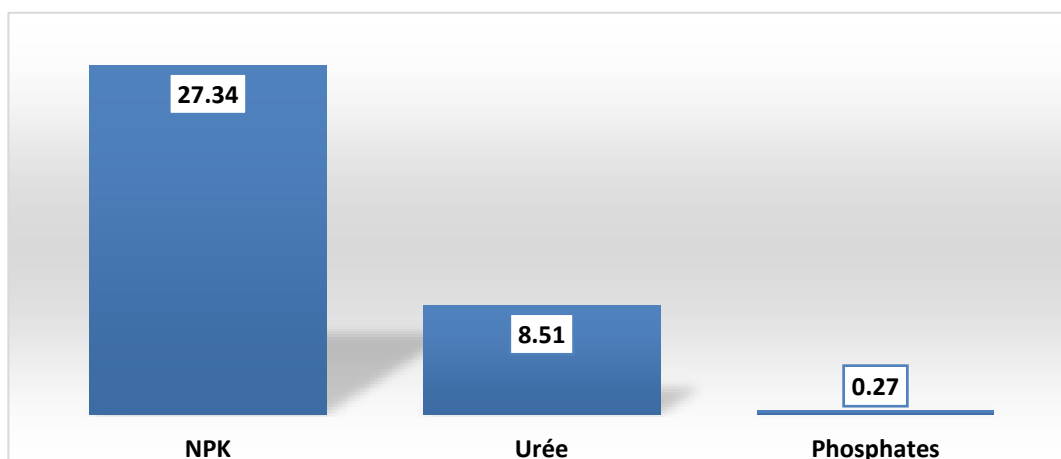
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 4.3 Utilisation des engrais minéraux

#### 4.3.1 Types d'engrais minéraux utilisés

Bien que l'engrais minéral soit peu utilisé par les ménages à cause de sa cherté le NPK reste la formule la plus utilisée avec 27,34% des ménages. L'urée est utilisée par 8,51% des ménages. L'utilisation du phosphate est marginale.

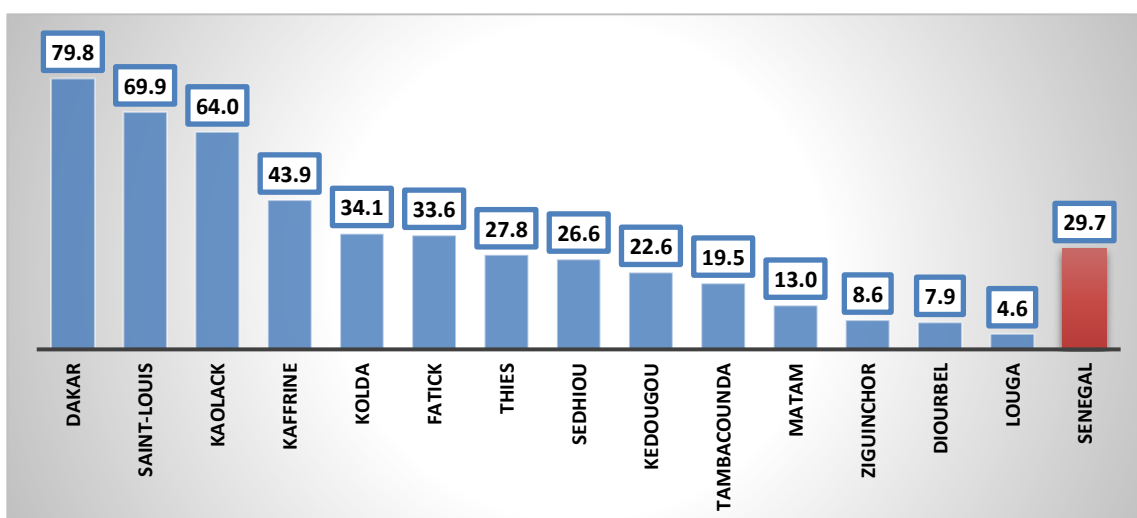
Graphique 38 : Proportion des ménages ayant utilisé des matières minérales, par type de matière minérale



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

Au niveau national, un peu plus d'un tiers des ménages agricoles (29%) utilisent de l'engrais minéral. Les régions de Kaolack, Saint-Louis et Dakar ont les plus fortes proportions de ménages utilisant de l'engrais minéral avec plus de 50%.

Graphique 39 : Proportion des ménages ayant utilisé des matières minérales, selon la région

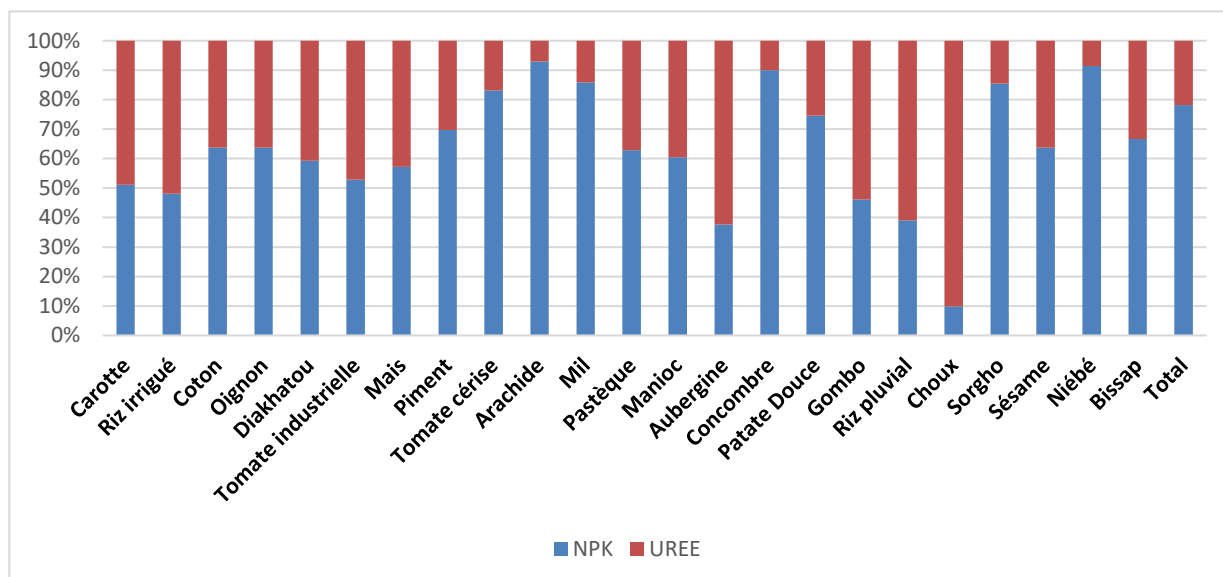


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 4.3.2 Utilisation des engrais minéraux par types de cultures

Certaines cultures maraichères comme la tomate cerise, l'aubergine, le chou, le concombre et le Gombo utilise une quantité élevée d'urée et de NPK. Il en est de même pour les grandes cultures comme l'arachide, le mil, le riz irrigué, le niébé, le sorgho, et le Bissap. Globalement, NPK est plus largement utilisé, mais l'urée domine pour certaines cultures spécifiques.

Graphique 40 : Proportion de parcelles sur lesquelles du NPK et de l'urée ont été utilisés, par culture



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 4.3.3 Quantité d'engrais minéraux utilisée

D'une manière générale, les quantités d'engrais minéral utilisées sont souvent en deçà des doses recommandées, à l'exception de certaines cultures comme l'Arachide, Maïs, Mil, Niébé et Riz irrigué pour NPK. On note toutefois des doses estimées trop faibles, comme celles du NPK pour des cultures telles que la pastèque (70,43 contre 140 recommandées), le riz pluvial (67,90 contre 150) et le sorgho (65,97 contre 150). Concernant l'urée, des doses nettement insuffisantes sont relevées pour des cultures comme le riz pluvial (33,07 contre 150) et le maïs (102,47 contre 200).

Tableau 6 : Quantité moyenne d'engrais minéral (en kg/ha) utilisée à l'hectare par type selon la culture

CULTURE	Quantité Moyenne NPK	Dose recommandée NPK	CULTURE	Quantité Moyenne UREE	Dose recommandée UREE
Arachide	173	150	Arachide	88	0
Coton	129	150	Coton	50	50
Maïs	245	200	Maïs	102	200
Mil	167	150	Mil	89	100
Pastèque	70	140	Pastèque	52	100
Riz irrigué	117	100	Riz irrigué	269	350
Riz pluvial	68	150	Riz pluvial	33	150
Sorgho	66	150	Sorgho	72	100

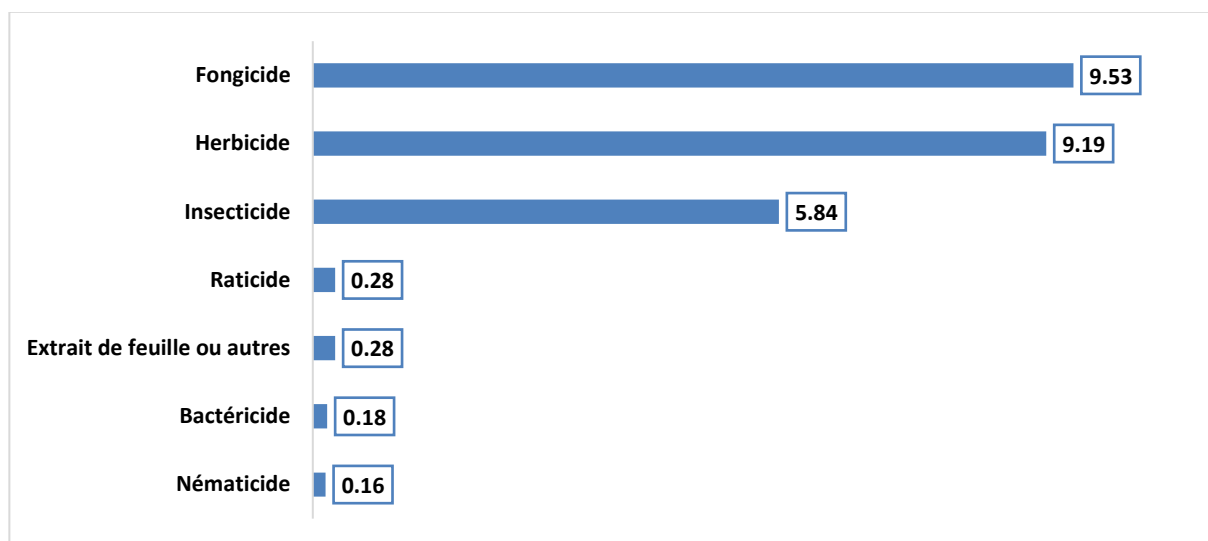
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 4.4 Utilisation des produits de traitement des plantes

### 4.4.1 Types de produits de traitement utilisés

Pour protéger les plantes des mauvaises herbes, des rongeurs, des insectes ou des champignons, les ménages font recours aux produits phytosanitaires. Ils sont cependant relativement peu utilisés : les fongicides, qui sont les plus prisés, ne sont utilisés que par 9,53 % des ménages, suivis des herbicides et des insecticides avec respectivement 9,19% et 5,84%, et enfin des extraits de feuille, nématicides, bactéricides, raticides avec moins de 1%.

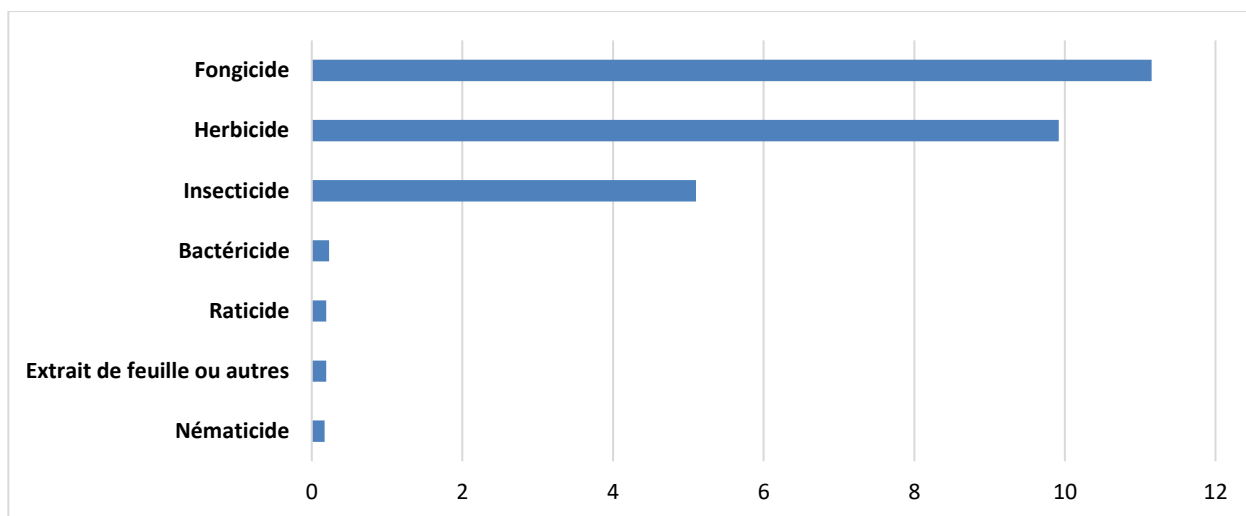
Graphique 41 : Proportion des ménages ayant utilisé des produits de traitement des cultures, par type de produit



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

Au niveau des parcelles, les fongicides sont les produits de traitement des cultures les plus utilisés, suivis des herbicides et les insecticides. Les produits les moins utilisés sont les extraits de feuilles, les nématicides, les bactéricides et les raticides.

Graphique 42 : Proportion des parcelles sur lesquelles des produits de traitement des cultures ont été utilisés, par type de produit

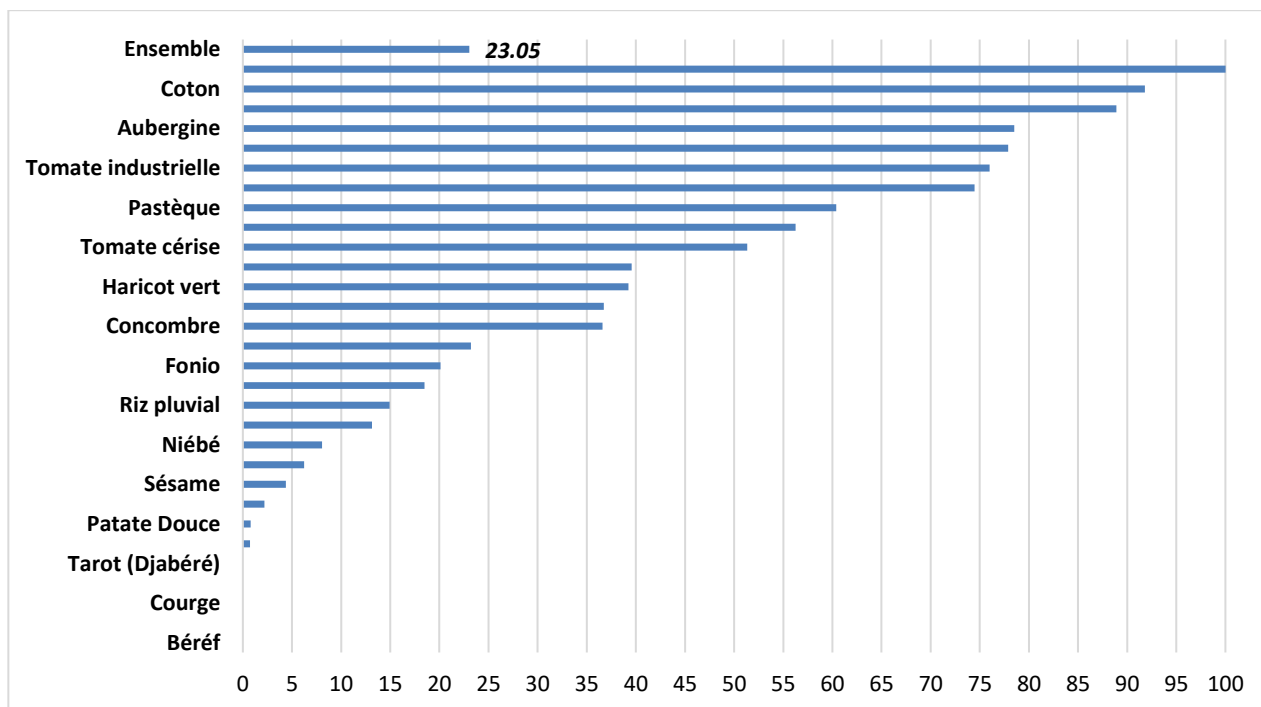


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

#### 4.4.2 Utilisation des produits de traitement selon les types de cultures

Les produits phytosanitaires sont plus utilisés sur les parcelles de coton, d'aubergine, de tomate industrielle et de pastèque avec plus de (50%). En revanche les parcelles de béréf, de courge, de tarot, de sésame, de niébé, et de riz pluvial en bénéficient très peu.

Graphique 43 : Proportion des parcelles sur lesquelles des produits phytosanitaires ont été utilisés, selon la principale culture

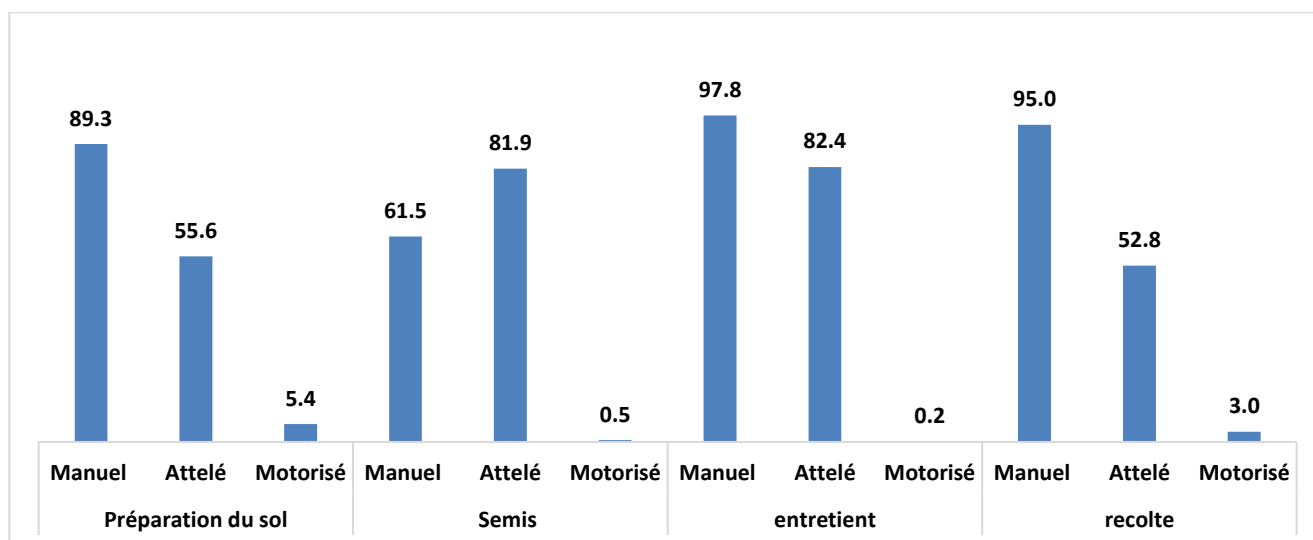


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023 -2024, DAPSA

## 4.5 Utilisation des matériels agricoles

Le matériel manuel est le plus utilisé sur les parcelles de culture à plus de 80% quelque soit l'opération culturale. Il est suivi du matériel attelé utilisé à plus de 50%. L'utilisation du matériel motorisée est encore très marginale. Notons que le matériel attelé est très largement utilisé pour les opérations de semis et d'entretien des cultures.

Graphique 44 : Proportion des parcelles sur lesquelles du matériel agricole a été utilisé, par type de matériel et selon le type d'activité culturale



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 5 Productions et utilisation des cultures végétales

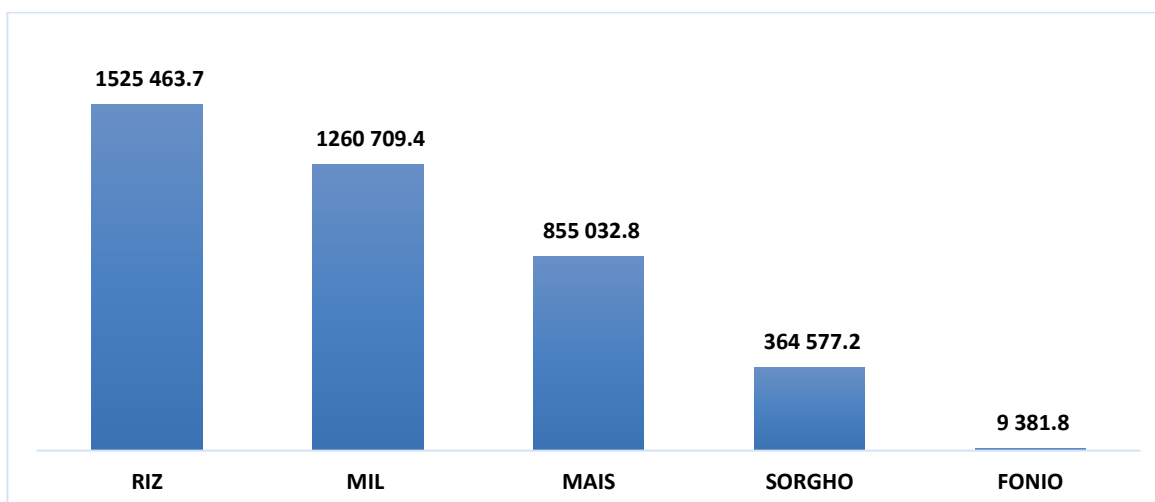
### 5.1 Productions et utilisations des principales cultures pluviales

#### 5.1.1 Productions totales des principales cultures pluviales

##### 5.1.1.1 Productions totales céréalières

La production céréalière totale de la campagne agricole 2023/2024 est évaluée à 4 015 165 tonnes. Elle reste dominée par les productions de riz et de mil avec plus d'un million de tonnes chacune. Le maïs et le sorgho suivent ensuite avec respectivement 855 032 tonnes et 364 577 tonnes. Le fonio reste une culture céréalière très marginale avec à peine 9382 tonnes.

Graphique 45 : Productions céréalières 2023-2024 (en Tonnes)



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

Par rapport à la campagne 2022/2023 cette production céréalière accuse une hausse de 9,59% et de 22,47% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Le mil et le riz, principales céréales consommées au Sénégal, représentent près de 69% de la production céréalière de 2023/2024.

Cette hausse s'explique par les conditions pluviométriques favorables (bonne répartition spatiotemporelle, malgré la pause pluviométrique de 20 à 25 jours) et un accès plus accru aux facteurs de production (meilleur accès à l'engrais, du point de vue du coût que des quantités reçus de l'Etat en appoint).

S'agissant du maïs, des hausses de 8,54% ont été enregistrées par rapport à la campagne 2022-2023 et de 28,75% par rapport à la moyenne quinquennale. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que pour cette campagne, l'Etat a mis en place des quantités importantes de semences de maïs hybrides connues pour leur fort potentiel de rendement.

Tableau 7 : Evolution de la production (en Tonnes) de céréales 2023-2024 par rapport à celle de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2022)

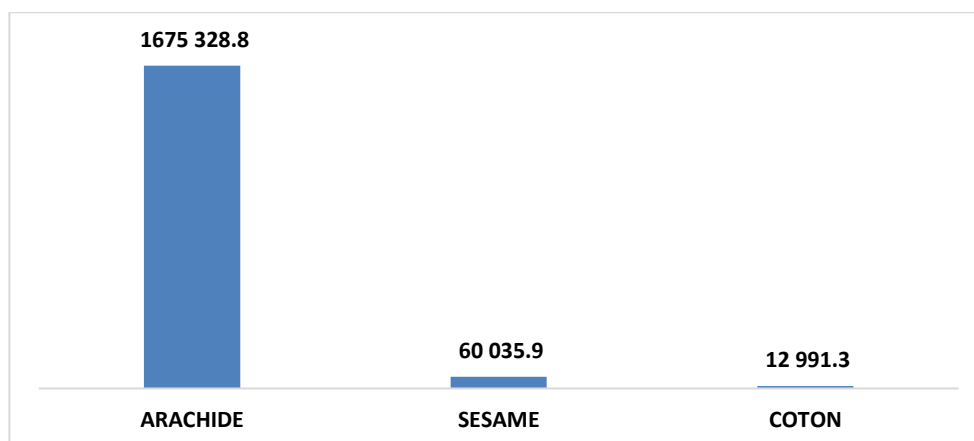
Cultures	2023/2024	2022/2023	Moyenne des 5 dernières années	Ecart par rapport à 2022/2023 (%)	Ecart par rapport à la moyenne des 5 dernières années (%)
Mil	1 260 709	1 097 033	997 273	14,92	26,42
Sorgho	364 577	363 164	331 718	0,39	9,91
Maïs	855 033	787 750	664 126	8,54	28,75
Riz	1 525 464	1 409 120	1 279 528	8,26	19,22
Fonio	9 382	6 623	5 827	41,65	61,01
Total Céréales	4 015 165	3 663 690	3 278 472	9,59	22,47

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 5.1.1.2 Productions totales des cultures de rente

Les cultures de rente sont largement dominées par l'arachide dont la production est estimée pour la campagne 2023-2024 à 1 675 329 de tonnes, soit 96% de la production totale des cultures de rente. Le coton et le sésame sont cultivées à petite échelle et représentent une faible part de la production avec seulement 3% et 1% de la production totale.

Graphique 46 : Productions des cultures de rente (En Tonnes)



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

La hausse des productions d'arachide, de sésame et de coton résulte d'un accroissement des superficies et des rendements au regard des conditions climatiques favorables, à l'accès aux facteurs de production et aux perspectives de marché :

- La production de l'arachide est de 1 675 239 tonnes, soit une hausse de 11,58% par rapport à 2022/2023 et de 6,05% par rapport à la moyenne des 5 dernières années ;
- La production de sésame est évaluée à 60 036 ha, en hausse de 48,60% par rapport à 2022/2023.
- La production de coton est de 15 667 tonnes, soit une hausse de 20,60% par rapport à 2022/2023 et de 9,34% par rapport à la moyenne des 5 dernières années ;

Tableau 8 : Evolution de la production des cultures de rente 2023-2024 par rapport à celle de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2022)

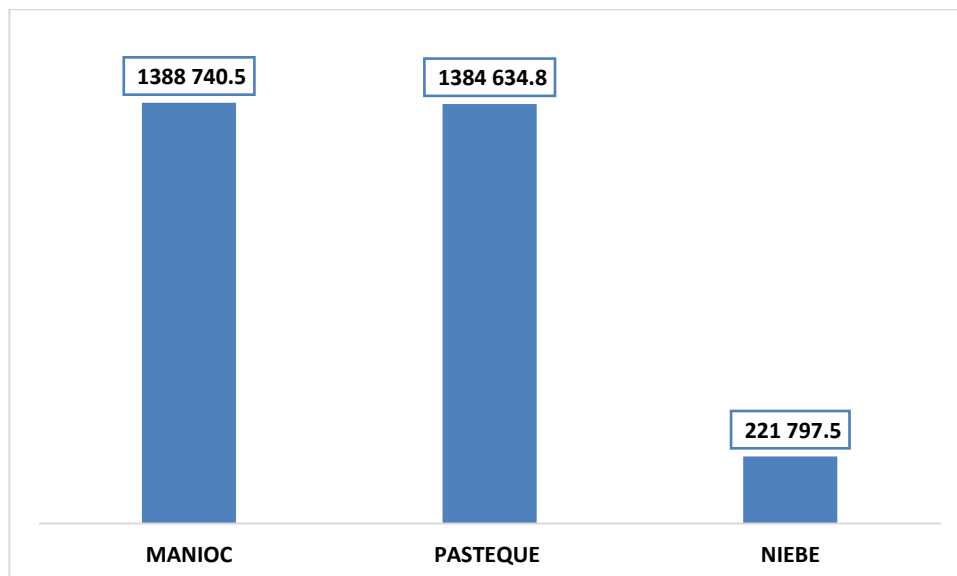
Cultures	2023/2024	2022/2023	Moyenne des 5 dernières années	Ecart par rapport à 2022/2023 (%)	Ecart par rapport à la moyenne des 5 dernières années (%)
Arachide	1 675 329	1 501 498	1 579 733	11,58	6,05
Sésame	60 036	40 401	31 045	48,60	93,38
CoTon	15 667	12 991	14 329	20,60	9,34

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 5.1.1.3 Productions totales des autres cultures pluviales

La production des autres cultures pluviales est dominée par les productions de manioc et de pastèque, qui représentent près de 94% de la production totale de ces cultures.

Graphique 47 : Productions des autres cultures pluviales (en Tonnes)



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

La production de manioc a enregistré une hausse de 5% par rapport à la campagne précédente et de 14,70% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Contrairement au Manioc, la Pastèque a enregistré une baisse de 7,20% par rapport à la campagne précédente et de 3,10% comparé à la moyenne des 5 dernières années.

Quant à la production de niébé, on note un accroissement de 51,70% par rapport à la campagne précédente et 17,55% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Tableau 9 : Evaluation de la production des autres cultures 2023-2024 comparée à celle de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2022)

Cultures	2023/2024	2022/2023	Moyenne des 5 dernières années	Ecarts par rapport à 2022/2023 (%)	Ecarts par rapport à la moyenne des 5 dernières années (%)
Manioc	1 388 741	1 322 803	1 210 499	5,00%	14,70%
Pastèque	1 384 635	1 492 625	1 429 237	-7,20%	-3,10%
Niébé	230 908	152 211	196 438	51,70	17,55

Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

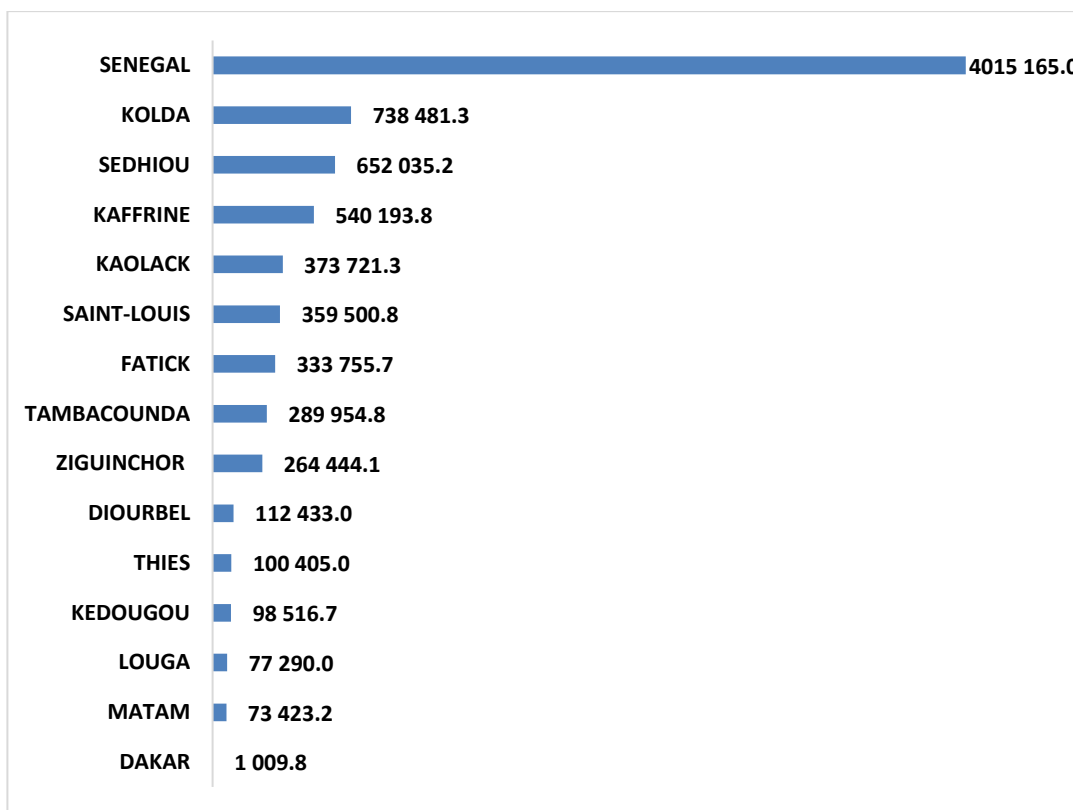
### 5.1.2 Productions des cultures pluviales selon les régions

#### 5.1.2.1 Productions céréalières selon les régions

Les régions de Kolda, Sédhiou et Kaffrine sont les principales productrices de céréales. En

revanche, les régions de Dakar, Louga, Matam, Thiès et Diourbel, avec une production inférieure à 100 000 tonnes, figurent parmi les moins productrices.

Graphique 48 : Production céréalières selon les régions (en Tonnes)

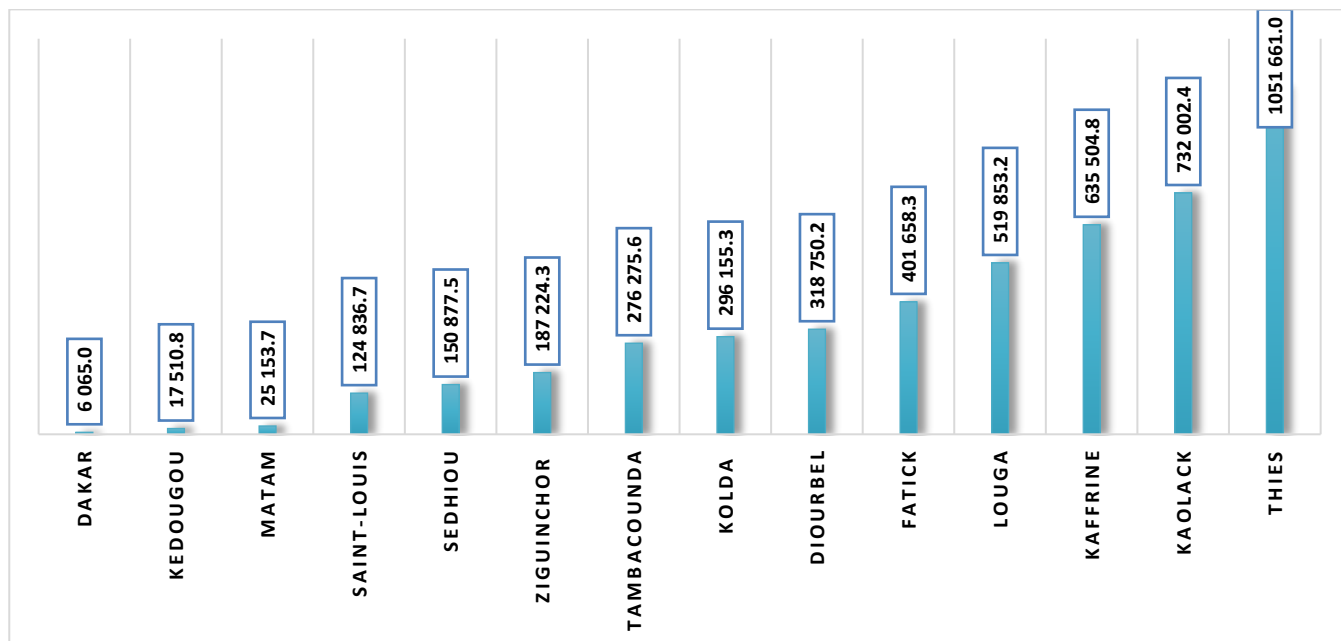


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 5.1.2.2 Productions des cultures de rente selon les régions

La production des cultures de rente est concentrée dans les régions de Thiès, Kaolack, Kaffrine, Louga et Fatick qui constituent l'essentiel des régions du bassin arachidier. En revanche, Les régions de Dakar, Kédougou et Matam se classent parmi les moins productrices.

Graphique 49 : Production des cultures de rente selon les régions (en Tonnes)

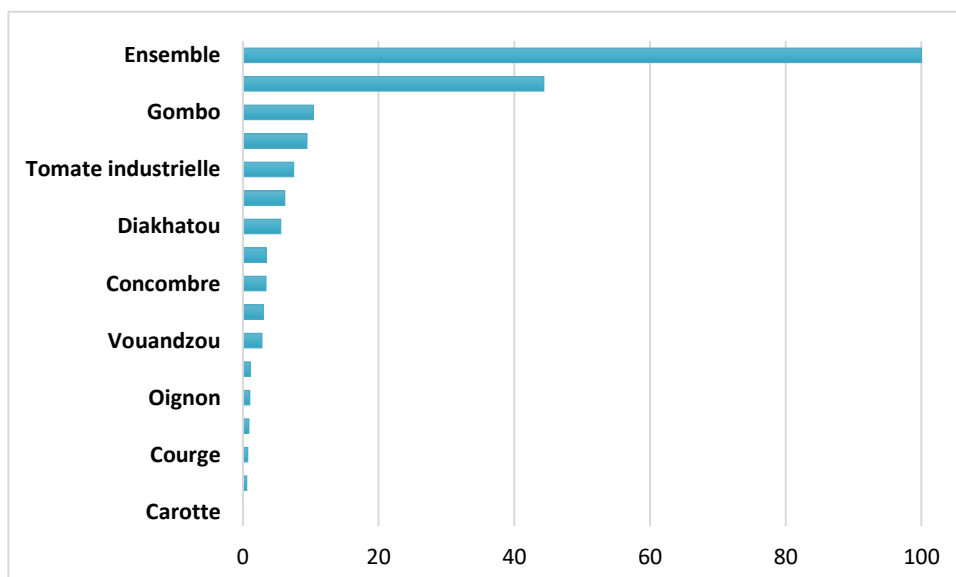


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 5.2 Production et utilisations des cultures maraichères

Les cultures maraichères d'hivernage les plus pratiquées par les ménages agricoles sont le gombo, la tomate industrielle et le diakhatou. Les autres cultures sont très peu pratiquées.

Graphique 50 : Proportion des ménages ayant pratiqué une culture maraichère durant les 12 derniers mois, selon le type de culture

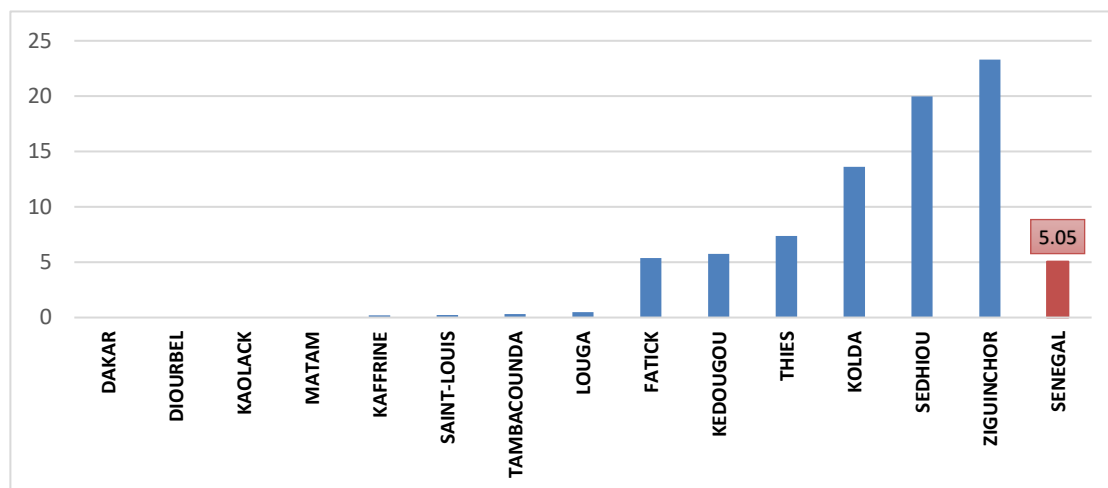


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 5.3 Production des cultures fruitières

Globalement 5,05 % des ménages ont déclaré pratiquer une activité de culture fruitière. Cette proportion cache des disparités entre les régions. En effet, les régions du sud viennent en pole position avec 23,30% pour Ziguinchor, 19,97% pour Sédhiou et 13,60% pour Kolda. Cela peut s'expliquer en partie par la position géographique et un climat favorable. Les régions de Thiès, Kédougou et Fatick suivent avec respectivement 7,37%, 5,74% et 5,38%. La pratique est peu développée dans le reste du pays.

Graphique 51 : Proportion (en %) des ménages ayant pratiqué une culture fruitière pendant la campagne agricole de référence

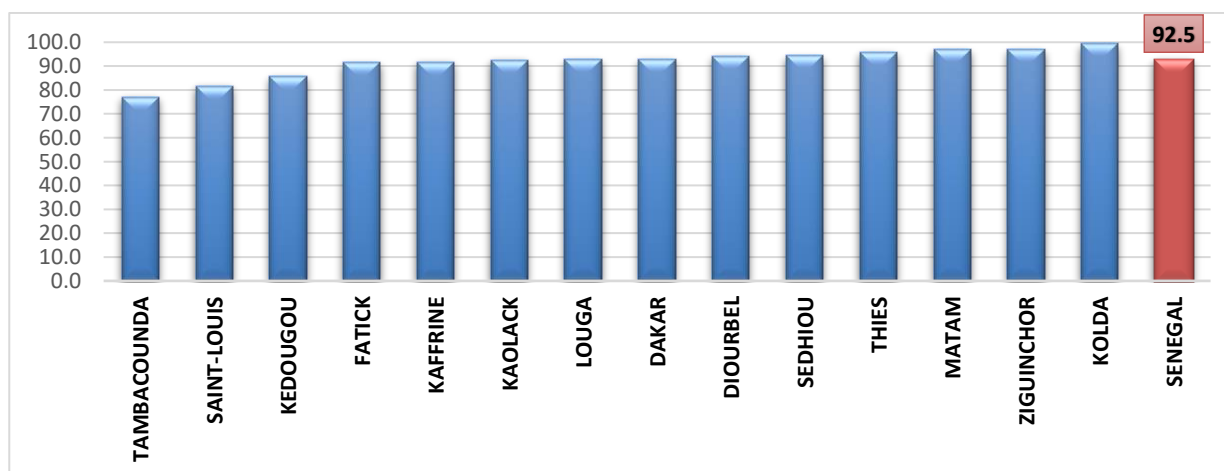


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 6 Elevage

Durant les 12 derniers mois, la quasi-totalité des ménages agricoles (92,5%) ont pratiqué une activité d'élevage. Presque tous les ménages agricoles des régions de Kolda, Ziguinchor, Matam, Thiès et Sédhiou ont déclaré avoir pratiqué l'élevage au cours de la période de référence.

Graphique 52 : Proportion des ménages agricoles ayant pratiqué l'élevage selon la région



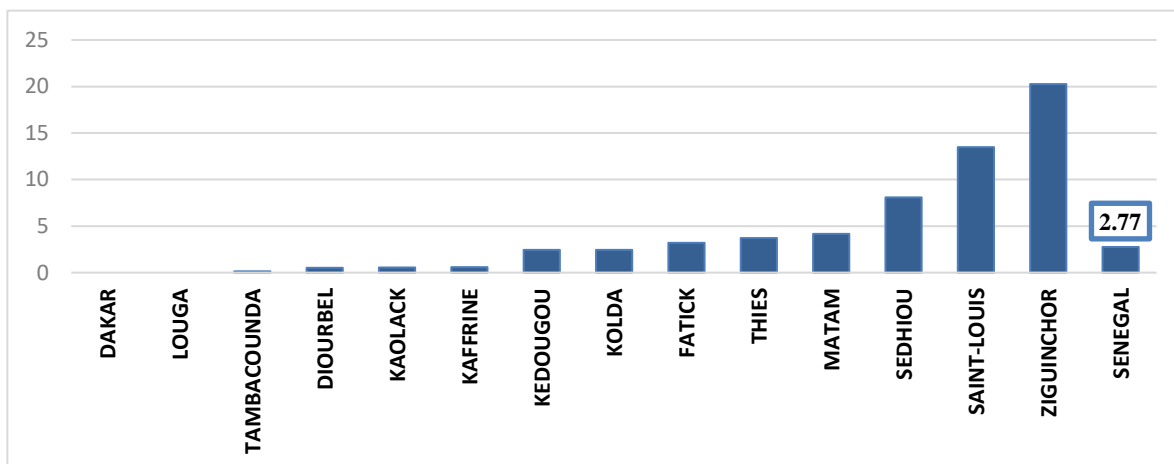
Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## 7 Autres activités agricoles du ménage

### 7.1 Pêche et aquaculture

Au niveau national on note une très faible proportion de ménages qui ont des activités de pêche ou d'aquaculture. Ils sont surtout concentrés dans les régions de Ziguinchor, Saint-Louis et Sédhiou et à un degré moindre dans les régions de Matam, Thiès, Fatick, Kolda et Kédougou. Dans les régions de Dakar et de Louga, on ne trouve pratiquement pas de ménages qui pratiquent l'activité dans les enquêtes agricoles.

Graphique 53 : Proportion des ménages ayant eu des activités de pêche ou d'aquaculture par région

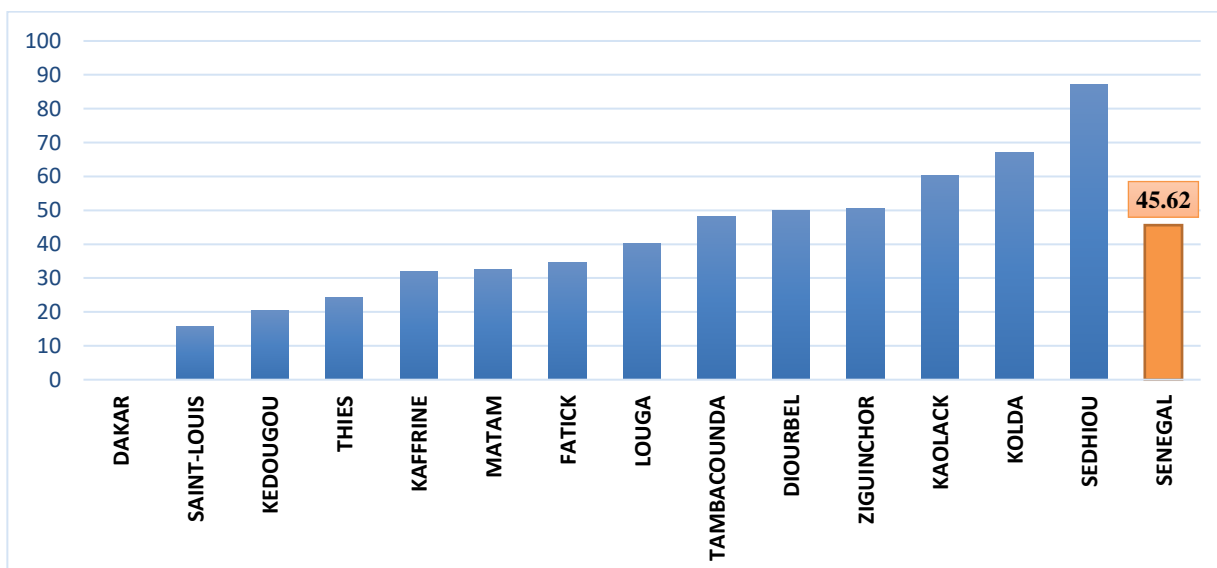


Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

### 7.2 Agroforesterie

Au niveau national on note que 45,62% des ménages ont eu une production forestière durant la période de référence. Ces ménages sont plus nombreux dans les régions de Sédhiou, Kolda, Kaolack, Ziguinchor, Diourbel et Tambacounda avec plus de 48%. Dans la région de Dakar, on ne trouve pratiquement pas de ménages qui pratiquent de la production forestière.

Graphique 54 : Proportion (en %) des ménages ayant eu une production forestière, par région



Source : Données Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2023-2024, DAPSA

## Conclusion

La production totale de céréales de la campagne agricole 2023-2024 est estimée à 4 015 165 tonnes. Les résultats montrent une croissance générale des rendements céréaliers par rapport à l'année précédente. Les céréales telles que le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le fonio connaissent des augmentations respectives de 14,92%, 0,39%, 8,54%, 8,26% et 41,65%.

La production d'arachide s'élève à 1 675 239 tonnes, soit une augmentation de 11,58% par rapport à 2022/2023 et de 6,05% en comparaison avec la moyenne des cinq dernières années. La production de coton atteint 15 667 tonnes, marquant une hausse de 20,60% par rapport à 2022/2023 et de 9,34% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Quant à la production de sésame, elle s'élève à 60 036 tonnes, en hausse de 48,60% par rapport à 2022/2023.

La production de manioc a enregistré une hausse de 5% par rapport à l'année précédente et de 14,70% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. En revanche, la production de pastèque a chuté de 7,20% par rapport à l'année précédente et de 3,10% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La production de niébé a, pour sa part, connu une progression de 51,70% par rapport à la campagne précédente et de 17,55% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Depuis l'élargissement de l'échantillon en 2019-2020, l'EAA permet de collecter et d'estimer les productions agricoles non pluviales, telles que l'horticulture et l'élevage. On note que les cultures maraîchères les plus cultivées par les ménages, sont le bissap (45,2%), le gombo (12,6%) et le piment (12,3%).

Concernant les équipements agricoles, on constate que l'utilisation d'outils rudimentaires reste largement majoritaire. En effet, une large majorité des ménages agricoles, indépendamment de leur région, utilise du matériel manuel (99,07%) ou attelé (81,26%). Seuls 11% des ménages utilisent des équipements modernes motorisés, probablement en raison des difficultés d'accès à ces outils, tant au niveau de leur coût d'achat que de leur location.

Les données issues de l'EAA permettent également de calculer l'indicateur ODD 5.a.1, à travers ses sous-indicateurs 5.a.1-a et 5.a.1-b. Ceux-ci mesurent respectivement la proportion de la population agricole ayant des droits de propriété sur leurs terres et la proportion de femmes parmi les exploitants disposant de tels droits. Les résultats de cet indicateur révèlent qu'une faible proportion de la population agricole (7,61%) détient des droits de propriété foncière, et que parmi ceux-ci, moins de 10% sont des femmes. Ces constats mettent en évidence un faible niveau de sécurisation foncière des terres agricoles, ce qui pourrait nuire à la durabilité de l'activité agricole.

**Cultures pluviales** : La notion de cultures pluviales est liée à la saison hivernale pendant laquelle la plupart des cultures céréalières sèches sont produites (mil, riz, maïs, sorgho et fonio). Toutefois, certaines cultures maraîchères ainsi que le riz irrigué pratiquées pendant la saison pluvieuse, sont prises en compte dans cette catégorie pour des raisons statistiques.

**Chef de ménage** : Le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

**Exploitant** : L'exploitant est la personne physique ou morale responsable de la marche de l'exploitation agricole et des grandes décisions concernant l'utilisation des ressources. Il a également la responsabilité technique et financière de l'exploitation. Il peut assurer la marche de l'exploitation directement ou confier la responsabilité du travail courant de la gestion à un régisseur salarié”

**Intrants** : En agriculture, les intrants sont l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture. Ils regroupent de façon large les semences, les produits visant à améliorer la qualité du sol (engrais chimiques ou organiques) et ceux (fongicides, herbicides, insecticides, etc.) visant à éliminer les ravageurs ou les plantes invasives ou indésirables (adventice).

**Ménage** : Un ménage est un ensemble de personnes, avec ou sans lien de parenté, qui mettent leurs ressources en commun pour préparer et partager les repas ensemble, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage. Le ménage fait ainsi référence à une unité de consommation. Habituellement, les membres d'un même ménage vivent sous le même toit ou dans la même concession. **Ménage agricole** : Un ménage est dit ménage agricole si un au moins de ses membres pratique l'agriculture, sans y être uniquement salarié. Dans le cadre de l'enquête agricole, on parle d'agriculture si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée :

- cultures pluviales ou grandes cultures ;
- cultures de décrue ;
- cultures de bas-fonds ;
- cultures irriguées ;

**Ménage agricole sous pluie** : C'est l'ensemble des ménages qui pratiquent l'agriculture sous-pluie

**Parcelle** : Une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant, correspondant à un champ ou à une partie d'un champ et portant une seule culture ou une association de cultures. Concernant les cultures pérennes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres pouvant appartenir à différentes espèces et avoir des âges différents.

### **ODD 5.a.1 :**

- (a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ;
- (b) Proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit.

**Population agricole :** Elle est composée de l'ensemble des membres des ménages agricoles

Terres agricoles : L'indicateur 5.a.1 se concentre sur les terres agricoles qui, en conformité avec la classification établie par le Recensement mondial de l'agriculture de 2020 (RMA 2020), incluent les « terres consacrées à des cultures temporaires », les « terres consacrées à des prairies et pâturages temporaires », les « jachères temporaires », les « terres consacrées à des cultures permanentes » et les « terres consacrées à des prairies et pâturages permanents ».

### **Population agricole :**

La « population agricole » est utilisée comme population de référence, au lieu de l'ensemble de la population, parce que les droits fonciers sur des terres agricoles sont particulièrement pertinents pour les personnes dont la subsistance dépend de l'agriculture. Plus précisément, étant donné que les terres agricoles comprennent les terres cultivées, les prairies et les pâturages, les droits fonciers sur les terres agricoles sont pertinents pour les ménages exploitant des terres et/ou élevant ou s'occupant d'animaux d'élevage. Ainsi, la population de référence (dénominateur) pour l'indicateur 5.a.1 est constituée par les individus adultes vivant dans des ménages agricoles, c'est-à-dire des ménages qui ont exploité des terres à des fins agricoles et/ou ont élevé des animaux d'élevage au cours des 12 derniers mois, quel que soit le but final de la production. Une fois qu'un ménage est classé en tant que « ménage agricole », tous les individus adultes sont susceptibles d'être interrogés sur la situation de leurs droits fonciers sur des terres agricoles.

L'adoption d'une perspective basée sur les ménages est particulièrement importante sur le plan de l'égalité entre les sexes, car dans de nombreux ménages agricoles, les femmes se considèrent souvent elles-mêmes comme n'étant pas impliquées dans l'agriculture, alors qu'elles fournissent un appui considérable aux activités agricoles du ménage. Par ailleurs, pour les ménages exploitant des terres ou élevant des animaux d'élevage, les terres constituent un actif important pour tous les individus et les protègent dans l'éventualité où le ménage se sépare. Les ménages qui disposent de droits fonciers sur des terres agricoles mais qui n'en cultivent pas la terre sont exclus de la population de référence, parce que l'indicateur s'intéresse aux ménages dont la subsistance est liée à la pratique de l'agriculture. Enfin, les ménages dont un ou des membre(s) travaille/ent dans le secteur agricole uniquement en tant que travailleur(s) agricole(s) salarié(s) sont exclus de la population de référence. En effet, alors qu'il est logique de classer comme « agricole » un ménage au sein duquel quelqu'un exploite des terres/élève du bétail tout seul, on ne peut pas dire la même chose pour les ménages au sein duquel un membre travaille la terre/élève du bétail pour quelqu'un d'autre car, dans ce cas, les terres agricoles ne constituent pas un actif pertinent pour l'économie du ménage concerné.

Sur la base des recommandations issues des sept tests EDGE (Evidence and Data for Gender Equality Initiative - Faits et données concernant l'égalité des sexes) sur le terrain, trois mesures indirectes ont été identifiées pour mesurer les droits de propriété ou les droits fonciers:

1. Présence d'un document juridiquement reconnu ;
2. Droit de vendre ;
3. Droit de léguer.

Étant donné que les personnes peuvent avoir le droit de vendre ou de léguer des terres même en l'absence de documents juridiques, l'indicateur combine la documentation juridique avec le droit de vendre ou de léguer, afin de la rendre comparable d'un pays à l'autre. Par conséquent, l'indicateur 5.a.1 considère comme propriétaires ou détenteurs de des droits fonciers sur des terres agricoles les individus qui présentent au moins une de ces trois mesures indirectes. Les initiatives pilotes EDGE révèlent que ces trois mesures indirectes offrent la mesure la plus robuste des droits fonciers, assurant ainsi la comparabilité entre les pays possédant des prévalences de documentation différentes.

Dans le contexte du Sénégal, le calcul de l'indicateur 5.a.1 a été fait en considérant les éléments suivants :

- la population de référence est la population agricole adulte (membres des ménages agricoles de plus de 18 ans ou plus) ;
- les terres agricoles comprennent les parcelles de cultures temporaires et permanentes (exploitées ou non pendant la campagne courante) ; les terres consacrées à des prairies et pâturages temporaires ou permanents n'ont pas pu être comptabilisées faute de données y relatives ;
- les documents juridiques considérés sont le titre foncier, le bail emphytéotique, le Numéro d'identification cadastral, la Délibération et le Permis d'occuper.

## Annexes

*Voir fichier Excel des tableaux détaillés.*

## Table des matières

Sommaire .....	1
Liste des tableaux.....	2
Liste des graphiques.....	3
Résumé exécutif .....	5
1 Rappel méthodologique .....	7
1.1 <i>Champ et domaine d'étude</i> .....	7
1.2 <i>Plan de sondage</i> .....	7
1.2.1 Base de sondage .....	7
1.2.2 Méthode de sondage.....	7
1.2.3 Taille de l'échantillon .....	8
1.3 <i>Couverture de l'échantillon</i> .....	8
2 Caractéristiques des exploitations agricoles .....	10
2.1 <i>Caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles</i> .....	10
2.1.1 <i>Taille moyenne des ménages agricoles</i> .....	10
2.1.2 Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage .....	10
2.1.3 Répartition (%) des chefs de ménage selon la classe d'âge et le sexe du chef de ménage 11	
2.1.4 Répartition (%) des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le sexe .....	11
2.1.4 Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe et le niveau d'instruction .....	12
2.1.5 Proportion des chefs de ménages alphabètes selon le sexe .....	13
2.1.6 Proportion (%) de chefs de ménages ayant suivi une formation en agriculture ou en élevage, selon le sexe .....	13
2.2 <i>Caractéristiques des responsables de parcelles</i> .....	14
2.2.1 Sexe des responsables de parcelles.....	14
2.2.2 Age des responsables de parcelles .....	14
2.2.3 Degré de remplacement générationnel des responsables de parcelles .....	15
2.2.4 Indice d'entreprenariat féminin agricole des responsables de parcelles .....	16
2.2.5 Mode de faire valoir des parcelles agricoles.....	17
2.2.5.1 Mode de faire valoir des parcelles .....	17
ODD 5.a.1 (a).....	19
ODD 5.a.1 (b).....	19
3 Activités culturelles des ménages .....	22
3.1 <i>Répartition des parcelles selon le type de labour, par région</i> .....	22
3.2 <i>Répartition des parcelles selon le type de couverture du sol utilisé pendant la période inter-cultures, par région</i> .....	22
3.3 <i>Proportion des parcelles sur lesquelles des installations de protection des sols sont utilisées, selon le type d'installation</i> .....	23
3.4 <i>Proportion des parcelles sur lesquelles des pratiques de conservation du sol sont utilisées, selon le type de pratique</i> .....	23
3.5 <i>Proportion des parcelles ayant eu des contraintes de production, selon le type de</i>	

contraintes.....	24
3.6 Répartition (en %) des parcelles par types de cultures .....	25
3.6.1 Les cultures de rente .....	25
3.6.2 Les céréales.....	26
3.6.3 Les autres cultures pluviales.....	26
3.7 Parcelles exploitées et superficies emblavées.....	27
3.7.1 Parcelles exploitées .....	27
3.7.2 Superficies emblavées .....	28
3.7.3 Superficies emblavées d'arachide.....	29
3.7.4 Superficies emblavées de céréales.....	29
3.7.5 Superficies emblavées des autres cultures (coton, niébé, manioc, pastèque, sésame) 30	
4 Utilisation des intrants et des matériels agricoles.....	30
4.1 Utilisation des semences .....	30
4.1.1 Types de semences utilisées .....	30
4.1.2 Origines des semences utilisées .....	31
4.1.3 Quantités de semences utilisées .....	31
4.2 Utilisation des engrais organiques.....	32
4.2.1 Types d'engrais organiques utilisés.....	32
4.2.2 Utilisation des engrais organiques par type de cultures.....	33
4.3 Utilisation des engrais minéraux.....	34
4.3.1 Types d'engrais minéraux utilisés.....	34
4.3.2 Utilisation des engrais minéraux par types de cultures.....	35
4.3.3 Quantité d'engrais minéraux utilisée.....	35
4.4 Utilisation des produits de traitement des plantes .....	36
4.4.1 Types de produits de traitement utilisés.....	36
4.4.2 Utilisation des produits de traitement selon les types de cultures .....	37
4.5 Utilisation des matériels agricoles .....	38
5 Productions et utilisation des cultures végétales.....	38
5.1 Productions et utilisations des principales cultures pluviales .....	38
5.1.1 Productions totales des principales cultures pluviales .....	38
5.1.1.1 Productions totales céréalières .....	38
5.1.1.2 Productions totales des cultures de rente .....	40
5.1.1.3 Productions totales des autres cultures pluviales.....	41
5.1.2 Productions des cultures pluviales selon les régions.....	41
5.1.2.1 Productions céréalières selon les régions.....	41
5.1.2.2 Productions des cultures de rente selon les régions .....	42
5.2 Production et utilisations des cultures maraichères .....	43
5.3 Production des cultures fruitières .....	44

6	Elevage.....	44
7	Autres activités agricoles du ménage.....	45
7.1	Pêche et aquaculture.....	45
7.2	Agroforesterie.....	45
	Conclusion.....	46
	Glossaire.....	47
	Annexes.....	50
	Table des matières.....	51